N° 117 — Samedi 16 Avril 1870 — Le Numéro : PARIS, 15 centimes ; DÉPARTEMENTS et GARES, 20 centimes — Samedi 16 Avril 1870 — N° 117

Rédacteur en chef
HENRI ROCHEFORT
BUREAUX
2, Rue d'Argenteuil, 2

LA MARSEILLAISE

Gérant
J. MILLIÈRE
ANNONCES
Lagrange, Cerf et Cie
6, PLACE DE LA BOURSE.

PARIS : Un mois, 5 francs. — Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 27 francs. — Un an, 54 francs. | DÉPARTEMENTS : Un mois, 6 francs. — Trois mois, 16 francs. — Six mois, 32 francs. — Un an, 64 francs.

Hier au soir, a eu lieu, chez M. Crémieux, la réunion projetée entre les membres de la gauche et les représentants de la presse démocratique de la province et de Paris.

Nos confrères des départements ont paru surpris de l'attitude de quelques membres de la gauche, et en particulier de M. Picard, qui ont déclaré n'avoir jamais conçu l'idée de s'associer pour la rédaction d'un manifeste collectif; avec de simples citoyens n'ayant aucun mandat législatif.

En présence de cette déclaration, il ne serait plus resté à l'assemblée qu'à se séparer, — et tel était notre sentiment, — si MM. Gambetta et Arago n'étaient intervenus, et n'avaient insisté sur l'urgence et la convenance d'une entente commune.

Il fut alors décidé que les journalistes présents nommeraient sept d'entre eux pour prendre part avec les députés de la gauche, à la rédaction d'un manifeste aux électeurs.

Mais comme il avait été formellement expliqué que le manifeste se bornerait strictement à combattre le plébiscite, sans entrer sur le terrain des principes et en évitant avec soin de formuler une profession de foi républicaine, — le représentant de *la Marseillaise* a cru de son devoir et de sa dignité de s'abstenir.

Il a donc refusé de prendre part au vote, et de reconnaître la commission nommée, — en motivant son abstention.

Que d'autres placent au-dessus des principes les prétendues nécessités de tactique qu'ils considèrent comme supérieures. — La *Marseillaise* n'a point de ces compromis : — elle reste fidèle à la tradition révolutionnaire, et n'incline jamais son drapeau.

Pour la rédaction :
ARTHUR ARNOULD.

LETTRES DE LA BASTILLE

Tous les journaux répètent avec un ravissement voisin du délire cette parole d'un membre influent de je ne sais quel centre à son gracieux maître :

— Prenez garde, sire, de tomber dans un ministère Polignac!

Ce mot de la fin est peut-être très profond; mais l'effet bien connu de l'emprisonnement, qui est d'affaiblir les facultés intellectuelles, nous empêche apparemment de l'apprécier à sa valeur; car il nous paraît purement dénué de sens, et fort au-dessous des plus mauvais calembours de M. Hamburger.

Pour tomber dans un ministère Polignac, il faudrait, en effet, ne pas s'y trouver déjà, et la France n'a pas cessé une minute, depuis vingt ans, d'être plongée jusqu'au cou dans le cloaque susnommé.

***

Certes, nous ne sommes pas venus jusqu'à ce jour sans savoir qu'il se trouve des gens subtils pour prétendre établir des différences appréciables à l'œil nu entre le système Rouher, qui nous a valu, avec le Mexique, la théorie des trois tronçons, et le système Ollivier qui nous vaut, avec le complot Bernier, la condamnation d'Autun.

Nous n'ignorons pas non plus qu'il s'est introduit dans la presse une sorte de convention tacite pour tracer un fossé idéal entre une première manière de l'architecte de Décembre, laquelle est qualifiée de personnelle, et une seconde manière, qui prend le nom de parlementaire.

Mais, vainement nous écarquillons les yeux : tout cela nous paraît aussi obscur que les mystères du budget, aussi douteux que la résurrection du Christ, le troisième jour,

***

Les dictionnaires sont unanimes à déclarer, en effet, que le régime parlementaire est proprement le gouvernement d'une Chambre élue par le pays, le règne d'une aristocratie légiférante. On le définit encore, l'état d'un peuple qui tient à l'engrais un fétiche régnant, mais qui est gouverné par une assemblée dont il renouvelle périodiquement les pouvoirs.

D'où suit que dans ce système, étant donné trois termes : le peuple, le fétiche et l'assemblée des représentants, il n'y en a qu'un, le dernier, qui soit et puisse être en activité permanente.

***

Or, il suffit de jeter un coup d'œil sur cette France, qu'un grand nombre de journalistes se plaît à qualifier de parlementaire, pour voir que son assemblée, une fois issue des soupières destinées à son éclosion, passe son temps à se laisser proroger par un décret du fétiche, ou à s'ajourner galamment aussitôt qu'un homme à lunettes bleues le lui demande.

On peut remarquer aussi que cette assemblée, dans les rares intervalles de fonctionnement qui coupent ses vacances habituelles, consacre toute la durée de ses séances à faire des cocottes en papier, à tambouriner avec des couteaux de bois, et à applaudir chaleureusement toutes les fois que l'homme aux lunettes s'écrie en ricanant :

— Je ne répondrai pas !

Ou bien :

— Cela me plaît ainsi!

Ou encore :

— Je me moque bien de vos objections!

***

On dira peut-être que ce spectacle, si rafraîchissant pour l'âme et si complétement édifiant, est le caractère même du système parlementaire, puisqu'il accuse une harmonie parfaite du cabinet avec la Chambre et symbolise la situation que voici : l'assemblée souveraine témoignant sa confiance au premier ministre, qu'elle a investi de ses pleins pouvoirs et qui gouverne à sa place.

Malheureusement pour cette explication, aussi paradoxale qu'un argument du sieur Grandperret, tout le monde sait que l'homme aux lunettes règne, mais ne gouverne pas.

Et le supplice tantalesque de ce pantin du pouvoir, qui passe sa vie à exécuter des mouvements dont Rouher tient les ficelles, n'est plus un mystère pour personne.

***

Au reste, ceux qui en douteraient encore n'ont qu'à considérer le plébiscite, cette œuvre de génie qui porte si nettement la signature personnelle du glorieux martyr de Strasbourg et de Boulogne, et l'empreinte de cette monomanie spéciale que M. Eugène Rouher cultive avec un soin religieux pour s'en faire plusieurs centaines de mille francs de rente.

(Pour le dire en passant, le docteur Lassègue aurait bien dû se renfermer dans la description de cette espèce de démence, puisqu'il tenait absolument à inventer un délire inconnu jusqu'à nos jours. M. Teulat y aurait gagné, et la France aussi.)

Le plébiscite n'est pas seulement une ânerie : c'est surtout la négation même du régime parlementaire et des théories les plus récentes de maître Ollivier; mais cela n'empêche pas ce grand homme, aussi désintéressé que le canard, de couver avec une ardeur dévorante cet œuf qu'il n'a pas pondu.

***

De sorte, qu'en dernière analyse, le régime qu'on dit parlementaire, se compose :

1° D'une Chambre qui réduit son rôle à empocher une avanie par jour et à regarder passivement ce qui se passe;

2° D'un ministère qui se consacre avec passion à des aventures qu'il réprouve et qu'il maudit, mais qui lui sont imposées par un maître dont l'imagination enflammée — ne connaît pas d'obstacles.

***

Joignez que, dans l'espèce, ce ministère qui se dit libéral, consacre ses veilles à incarcérer sans motifs des centaines de citoyens, à jouer au complot comme on joue à colin-maillard, à faire acquitter des princes du sang, et à envoyer des mandats de comparution à des femmes de travailleurs, parce qu'elles pleurent en voyant leurs enfants crever de faim.

Réfléchissez que ce ministère, en moins de trois mois, a déjà fait pâlir la gloire des Morny, des Saint-Arnaud et des Espinasse.

Et puis, dites, si vous voulez, qu'un ministère Polignac est à craindre!

Nous vous dirons nous, que vous l'avez, et que nous n'attendrons pas deux mois les ordonnances.

LE NUMÉRO 444.
Pour copie conforme :
J. BARBERET.

L'Election du Rhône

Le citoyen Ulric de Fonvielle a adressé aux électeurs républicains et socialistes de la 3e circonscription du Rhône la lettre suivante :

Aux électeurs républicains de la 3e circonscription du Rhône.

Citoyens,

Vous avez compris la protestation à laquelle vous conviaient vos comités démocratiques, et vous avez été 7,827 à l'approuver.

La pression administrative et l'influence cléricale ont triomphé.

Qu'importe!

Le résultat n'en est pas moins un succès pour nous, une menace pour nos ennemis.

Dans une circonscription *rurale*, livrée depuis le... et la... du 2 décembre à toutes les intrigues de l'empire et du clergé, 7,827 républicains socialistes ont jeté leur bulletin de... et de... à la face de l'empire et du clergé.

La défaite d'aujourd'hui, c'est le triomphe pour demain.

Les vainqueurs ont pour eux le nombre; les vaincus ont pour eux le droit; le droit, c'est la force.

Vienne le plébiscite dont on nous menace, et l'on vous verra tous, de nouveau, répudier et flétrir l'usurpation, la violence, l'injustice et la fraude,

Electeurs républicains socialistes de la 3e circonscription du Rhône,

La démocratie compte sur vous.

Salut et fraternité,

ULRIC DE FONVIELLE.

Lyon, 11 avril 1870.

NOUVELLES POLITIQUES

INTÉRIEUR

La Chambre est décidément prorogée jusqu'après le vote du plébiscite. M. Ollivier, débarrassé des préoccupations parlementaires, va donc pouvoir se donner tout entier à la propagande électorale nécessaire au triomphe de son œuvre.

On compte sur un succès. Les préfets ont répondu de 6 millions de *oui*, — près de 2 millions de moins qu'en 1852, mais ils ne veulent pas être désavoués après le vote, aussi ont-ils exigé des instructions écrites en vertu desquelles ils pourront se permettre toutes les intimidations possibles.

Le centre droit fait ses préparatifs. Aujourd'hui, à quatre heures, a eu lieu une réunion, dans laquelle a dû être nommé un comité chargé de faire de la propagande pour le plébiscite.

Certains journalistes officieux ont dû se rendre à cette réunion et recevoir des ordres.

Quelques esprits naïfs supposent que la démission de MM. Daru et Buffet sera dès demain à l'*Officiel*, il n'en est rien. L'empereur préfère attendre encore au moins une semaine. Néanmoins MM. Daru et Buffet ne veulent pas revenir sur leurs décisions.

M. Thiers, assure-t-on, est cause de l'énergique résistance faite par M. Daru. Il y a longtemps que le ministère actuel est guidé par M. Thiers, et aujourd'hui ce ministre anonyme veut à tout prix précipiter la crise ministérielle.

M. Bancel est fort malade. Les nouvelles de sa santé aujourd'hui sont inquiétantes.

M. Guizot aussi garde la Chambre depuis quelques jours. Le bruit court même que ses fidèles et amis désespèrent de le voir se rétablir.

Le malade perpétuel, c'est l'empereur. Hier encore, il était très souffrant. C'est à grand'peine, disent certains indiscrets, qu'il a pu assister aujourd'hui à la revue de Longchamps.

M. Schneider aussi est indisposé. Il a cependant l'intention de revenir demain à Paris. Les ouvriers du Creuzot pourront-ils donc se passer de lui, pendant la période électorale?

La commission relative à la suppression de l'impôt du timbre sur les journaux a décidé qu'elle demanderait l'abrogation pure et simple du timbre. Elle a décidé aussi qu'elle acceptait, comme compensation pour le Trésor : 1° un affranchissement sur les imprimés de commerce, ainsi réparti : 1 centime au-dessous de 10 grammes, 1 centime par 10 grammes ensuite; 2° un droit de poste de 2 centimes pour les petits journaux.

La commission du budget a nommé M. Busson-Billault, rapporteur des budgets ordinaire et extraordinaire de 1871, et M. Chesnelong, rapporteur du projet de loi sur les suppléments de crédit.

Cette même commission a proposé de supprimer par mesure d'économie le ministère des Beaux-Arts. M. Ollivier s'est opposé vivement à cette proposition; quant à M. Maurice Richard, peu lui importe, — aujourd'hui qu'il est marié.

Le fils de Napoléon III part décidément avec sa mère pour Fontainebleau. Il préfère chasser à courre que d'assister à la lutte électorale. Il ne reviendrait qu'après le vote.

EXTÉRIEUR

En Italie, on imite notre exemple :

La Chambre des députés s'est ajournée au 20 avril.

Dans l'intervalle, les commissions continueront leurs travaux préparatoires.

A Barcelone, le procès contre les révoltés se poursuit avec une très grande activité. On croit généralement que des peines sévères seront prononcées. — Absolument comme à Autun.

La Chambre des communes du Canada votera aujourd'hui une loi suspendant l'*habeas corpus*. On croit que le gouverneur général donnera son assentiment immédiat à cette mesure.

Par suite des tentatives fenianes auxquelles on s'attend, à Toronto, le 16e régiment s'est dirigé vers la frontière orientale et une batterie a été envoyée sur les bords de la rivière Saint-Clair.

FRANCIS ENNE.

SILENCE AUX FEMMES

Nos lois ne reconnaissent aucun droit politique aux femmes, qui subissent cependant, aussi bien nous, le contre coup des événements sur lesquels elles sont condamnées à n'avoir aucune action, et elles voient leurs pères, leurs époux et leurs frères, livrés à toutes les ardeurs de la lutte sans pouvoir leur venir en aide autrement que par des pleurs et des vœux stériles.

Jusqu'à ce jour les cris de douleur des femmes du peuple avaient été respectés par tous les partis, et les passions se taisaient devant les manifestations de sentiments que les ennemis de la famille, les véritables ennemis de la famille des prolétaires, n'osaient braver.

Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi : il appartenait au gouvernement impérial de franchir ce dernier pas.

Désormais, silence aux femmes!

Qu'elles ne pleurent plus, qu'elles ne déplorent plus l'absence et la mort de leurs appuis naturels!

Qu'elles se taisent!

Qu'elles se taisent, car la justice ne veut plus entendre leurs plaintes; qu'elles se taisent, car le gouvernement ne veut plus être exposé à avoir à subir leurs larmes.

Après avoir imposé silence aux hommes, on impose le mutisme aux femmes.

La *Marseillaise* vient d'être poursuivie pour avoir reproduit le cri de douleur adressé par les citoyennes de Lyon aux citoyennes du Creuzot.

Qu'on se le tienne donc pour dit, les femmes n'ont même plus le droit de se plaindre!

On leur retire tout, et on ne leur laisse que le désespoir et la misère!

Jamais, à aucune époque, on n'a vu pareille chose, et notre indignation n'aurait plus de bornes, s'il nous était encore possible de nous indigner de quoi que ce soit aujourd'hui.

Mais les citoyennes de Lyon et du Creuzot ne se tairont pas; elles persisteront, et en dépit des menaces et de la compression, leur voix finira bien par être entendue par les hommes.

Courage et persévérance; le triomphe de la démocratie ne peut être obtenu qu'à ce prix.

A. DE FONVIELLE.

COURRIER POLITIQUE

Décembre :

Eh bien, voilà la comédie parlementaire et libérale finie.

Elle a duré environ trois mois, sur l'affiche.

Ceux qu'on était convenu d'appeler les *honnêtes gens* du ministère, ont quitté le ministère, et nous nous retrouvons, gros Jean comme devant, en face d'Ollivier seul, du plébiscite et du coup d'Etat.

Les journaux du libéralisme impérial et du parlementarisme bonapartiste en sont à chercher le moyen de couvrir leur retraite, et de cacher leur défaite risible, pendant que, de leur côté, les hommes de l'empire s'efforcent en vain de dissimuler leurs inquiétudes.

En effet, il était dans le plan de la dictature de conserver jusqu'après le plébiscite son faux nez parlementaire, et la complicité des libéraux royalistes de la rue de Poitiers.

Le lendemain, l'empire se réservait de les jeter à la porte et de reprendre sa vieille allure de Décembre.

Le brusque départ de MM. Buffet et Daru démasque ses intentions, découvre son piége et ne laisse plus aucune illusion possible.

Ces messieurs, en se retirant, déclarent nettement de quoi il s'agit, et dénoncent le complot à cette portion du pays qui voyait une garantie dans leur présence aux affaires.

Cela est vexant, et nous comprenons la sourde irritation de l'empire forcé d'abattre son jeu et de jouer cartes sur table.

Il ne peut plus s'abriter derrière aucun malentendu, derrière aucune complicité, — il reste seul, absolument seul, avec son Ollivier; — et les libéraux *modérés* qui emboîtaient le pas à la suite des deux ministres *honnêtes gens*, de même que les naïfs et les trembleurs qui voulaient croire à une évolution définitive de l'empire, à sa conversion aux idées parlementaires et constitutionnelles, dissimulent à grand peine leur dépit.

Ollivier et son maître, de leur côté, ne pardonneront pas à leurs dupes d'avoir découvert, avant l'heure fixée, le pot aux roses du nouveau coup d'Etat plébiscitaire.

Ainsi, au moment même où l'empire convoque le peuple, la situation reprend toute sa netteté.

On savait que l'empire n'était pas et ne serait jamais la démocratie.

On sait maintenant qu'il n'est et ne sera pas non plus la monarchie pondérée, gouvernant légalement avec le concours de la haute bourgeoisie.

Il devient aussi clair que le jour que ses avances à l'orléanisme n'ont été qu'une ruse grossière, — bientôt dépistée par les orléanistes eux-mêmes.

Ce que nous avions annoncé, dès le premier jour, s'est donc réalisé de point en point, — sauf ce détail, tout à l'avantage de la démocratie, — que les orléanistes ont flairé le danger deux semaines trop tôt... pour l'empire, et se voyant refaits, s'en vont avant qu'on les remercie.

La situation est donc bien telle que nous pouvions la souhaiter : — C'est le coup d'Etat pur et simple, sans aucun mélange bâtard, de nature à tromper les ignorants ou les niais, qui se représente devant le pays livré à la pression des six cent mille fonctionnaires mis en branle par le ministère Ollivier.

Quel autre gouvernement que le coup d'Etat, — à la veille de consulter le suffrage universel, — oserait fermer le parlement, réduire au silence et à l'impuissance les quelques élus du peuple qui pouvaient dénoncer les manœuvres des fonctionnaires impériaux, éclairer la nation, du haut de la tribune, sur ses droits et ses devoirs?

Quel autre gouvernement que le coup d'Etat oserait s'en prendre à des femmes, frapper de malheureuses créatures affamées et désespérées, pénétrer dans la chaumière d'où il a déjà arraché le père, pour y enlever la mère, — comme il le fait au Creuzot?

Qui oserait contraindre de pauvres ouvrières à quitter leur foyer, à laisser leurs enfants à l'abandon, à prendre le prix du pain pour se rendre à cinq lieues de là, à Autun, près d'un juge d'instruction?

Qui oserait poursuivre un journal pour avoir publié la protestation, l'encouragement des ouvrières de Lyon, aux ouvrières du Creuzot?

Qui oserait transformer en délit les paroles de sympathie et de détresse de quelques courageuses et honnêtes citoyennes, mères de famille, tendant la main à d'autres mères de famille, épouses envoyant le salut fraternel à d'autres épouses, serves de la misère et du travail, disant à d'autres serves du travail et de la misère : — Courage, — espoir!

Qui oserait avouer qu'il a peur même des femmes, et que l'expression des sentiments les plus naturels à l'humanité est un crime à ses yeux? — si ce n'est le gouvernement qui a frappé un représentant du suffrage universel, pour un cri de douleur et de colère poussé sur la tombe d'un ami, — qui a déporté Pauline Rolland et tant d'autres héroïques citoyennes coupables d'aimer la justice, d'avoir défendu la loi; — qui oserait tout cela, — si ce n'est le coup d'Etat, si ce n'est Décembre, toujours vivant, toujours menaçant?

ARTHUR ARNOULD.

LA GRÈVE DU CREUZOT

Le Creuzot, le 13 avril 1870.

Cher citoyen,

Ce matin, la terreur aidant et la misère les poussant, un certain nombre de mineurs sont descendus dans les puits. On a répondu à la plupart d'entre eux qu'on n'avait pas besoin de leurs services, on veut les forcer à implorer du travail, car il est bon de remarquer que les galeries sont vides. Malgré tous ses efforts, M. Schneider n'a pu attirer des mineurs de l'étranger. Un peu partout l'*Internationale* y a mis bon ordre, ensuite les grèves récentes de presque tous les mineurs européens ont développé chez eux des sentiments de solidarité dont les exploiteurs auront difficilement raison, et les défaites partielles que, depuis un an, nous avons eu le regret d'enregistrer, ne sont que des suspensions d'armes après un combat malheureux. Les vaincus reprendront des forces.

Cependant la grande majorité ne veut pas s'avouer vaincue et se montre plus décidée que jamais. « Nous sommes toujours en pleine grève, disent-ils, et nous ne céderons pas. » Beaucoup de mineurs ne descendront plus dans les galeries; ils ont vu le soleil, selon leur pittoresque expression; ils ne veulent plus le quitter. Quelques-uns sont déjà partis pour St-Etienne où l'on reçoit pour dix heures de travail un plus fort salaire qu'au Creuzot pour douze heures, et où surtout on est bien moins maltraité.

Rendre enviable le sort des victimes de la Ricamerie, voilà ce qui n'était possible qu'à M. Schneider; il est juste d'ajouter qu'il a parfaitement réussi à le faire. Les autres, les plus robustes, s'en vont prendre le travail des champs, bénissant la grève qui leur a rendu le sentiment de la liberté.

Si la grève échoue il faut s'attendre aux plus implacables vengeances de la *paternelle* administration. Ceux que leur position force à se remettre sous le joug ne regardent l'avenir qu'avec une terreur bien légitime, car ce qui se passe aux ateliers en ce moment ne les confirme que trop dans leurs craintes. Je vous ai déjà parlé de ce procédé par lequel Schneider comptait faire payer aux ouvriers, par une diminution hypocrite des salaires, les pertes qu'a causées son cruel entêtement. Ce procédé existe en grand dans tous les métiers.

On me cite des faits de diminution de 11 francs sur un travail aux pièces estimé autrefois 30 francs. Les ouvriers s'exténuent et ne peuvent plus parvenir à faire sortir leur journée. Les renseignements que je vous prépare, par de laborieuses recherches, édifieront complétement vos lecteurs sur ces déloyales pratiques industrielles dont on ne voit d'exemple dans aucun pays.

Une particularité étrange : le bruit s'est répandu que M. Schneider était alité. En voyant, ce jour là, les figures rayonnantes, j'ai pensé à la joie qu'éprouva la France tout entière en apprenant la mort de l'exécré Louis XIV.

Les autorités de Montcenis commencent à déployer « l'activité dévorante » que M. Ollivier réclame pour son plébiscite.

Ici on peut compter sur l'abstention.

Les ouvriers de M. Schneider se souviennent des scrutins trompeurs auxquels on les a si souvent conduits; et tout ce qui n'est pas livré pieds et poings liés à l'usine s'abstiendra de voter.

Quant aux questions de forme, la première de leurs aspirations est la fin de leur misère, qu'ils ne peuvent entrevoir que dans la fin d'un régime qui les a si longtemps opprimés, et ils considèrent l'avènement de la République comme le triomphe de la justice et de l'égalité.

L'un des curés du pays disait l'autre jour en chaire que les grévistes avaient mérité les galères, ce curé connaissait son Marcoure. Les démocrates du pays ont répondu en organisant pour vendredi un banquet socialiste de libres penseurs, auquel assisteront un grand nombre de citoyennes.

Les condamnés d'Autun sont arrivés à Dijon, hier, à six heures du matin, LES MENOTTES AUX MAINS.

Ils se sont écriés : « Nous ne sommes pas des galériens, mais des ouvriers du Creuzot! » — Ils ont été acclamés.

Nous croyons cependant devoir dénoncer ce fait d'ouvriers malheureux traités en galériens.

Pauvres gens! Les insultes qui leur ont été prodiguées à l'audience ne suffisaient pas.

Nous aurions sur ce sujet beaucoup à dire, mais devant nous borner, nous rappellerons seulement, entre autres faits, qu'après les éloquentes plaidoieries des deux défenseurs d'office, Me Barron et Gois, les débats ont été clos : et Alemanus qui devait à la fin des plaidoieries donner quelques explications à M. Boisset, n'a pu les donner, et par conséquent, n'a pu se défendre.

Vous remarquerez aussi que d'après le ministère public lui même, Signovert (3 ans de prison) n'a commis d'autre crime que d'avoir dit à un employé chef des ouvriers : « Si vous étiez à St Etienne, on vous jèterait dans un puisart. »

On n'a pu rien relever contre les deux Mougenot, Jordery, Delay — et cependant...

Je ne reviens pas sur les scènes de désespoir qui suivirent la condamnation, mais je tiens à vous dire un mot encore de l'attitude de ces courageux prolétaires. Pendant l'interrogatoire, croyant encore à la justice, ils ont loyalement reconnu tout ce qu'il y avait de vrai dans l'accusation et ont nié le reste avec une noble énergie. Six d'entre eux, qui n'étaient pas en prévention, se sont loyalement rendus à l'audience, excepté Lamalle qui, voyant la tournure de l'affaire, est resté dans la salle sans se faire connaître, et n'a pas été pris.

Les témoins, presque tous agents gradés de l'usine ou agents de police se sont laissés entraîner aux plus regrettables excès de langage. Ils disaient : *Ces gens-là*, parlant des ouvriers. *Je ne connaissais pas ces gens-là, mais je reconnais celui-là et encore celui-là.* — *Ces gens-là*, nos frères, aux yeux des agents de M. Schneider, ne méritent pas qu'on daigne les appeler par leur nom.

L'un de ces témoins, le nommé Villain, le même qui a chargé Camberlin et Lamolle, et leur a valu, pour avoir quitté le travail, deux ans de prison, parlait ainsi : « J'aperçois la populace ouvrière, j'envois chercher la troupe.... » Dans une correspondance antérieure, je demandais si M. Schneider avait le droit de commander la troupe, il paraît que ses plus infimes subalternes ont le droit de la requérir.

Et voilà par quels moyens nos amis sont traînés d'Autun à Dijon, les menottes aux mains, comme de vils malfaiteurs.

Ces martyrs du travail souffrent pour la cause de la dignité humaine et de la justice;

les sympathies de la démocratie les accompagnent. L'*Association internationale*, la *Marseillaise*, leurs frères de tous les pays ont adopté leurs enfants, et le persécuteur du Creuzot n'aura pas la triste jouissance de voir les enfants sans pain et les femmes désespérées.

La fraternité sociale allégera leurs misères, en attendant le jour de la revendication.

Les mineurs que j'ai pu voir aujourd'hui sont très reconnaissants des témoignages de sympathie qu'ils reçoivent de tous côtés et ils se disposent à répondre à tous.

Le septième envoi de 1,000 fr. de la *Marseillaise* a été reçu ce matin.

A ce propos, je dois vous dire que les mouchards de l'usine ont fait courir des bruits calomnieux sur les délégués au sujet de la distribution de l'argent. Ces derniers m'ont prié de vérifier leurs comptes, ce que j'ai fait, en présence de cinq personnes honorables. Nous les avons trouvés exacts. Dont acte.

A vous,

B MALON.

Les élections du conseil municipal approchent; quelques amis d'Assi qui, comme vous le savez, a dû fuir à l'étranger, me demandent s'il ne peut pas rentrer en France, au Creuzot même, n'ayant pas été poursuivi dans l'affaire d'Autun. Ils ajoutent, qu'à moins que M. Schneider n'ait le pouvoir de faire lancer des lettres de cachet contre tel citoyen qui lui déplaît, Assi doit pouvoir venir ici appuyer la candidature à la municipalité qui lui sera offerte.

Vous obligeriez beaucoup de Creuzotiers en répondant sans retard dans la *Marseillaise*. — B.-M.

Incontestablement, le citoyen Assi peut rentrer en France, au Creuzot, et il doit défendre par tous les moyens légaux la candidature qui lui est offerte.

Maintenant sera-t-il arrêté?

M. Schneider gouvernant, nul ne peut nier cette éventualité, ou plutôt cette probabilité.

Assi a eu l'honneur d'être une des causes de la première grève; celle-ci n'a donné lieu à aucune action judiciaire; il n'en saurait être question.

Mais depuis, Assi, qui n'est pour rien dans la seconde grève, est candidat au conseil municipal, c'est aussi le principal grief qui se dressait contre Alemanus.

Ce n'est pas à nous, dont les amis sont depuis deux mois et demi au secret, sous la prévention d'un complot imaginaire, qu'il appartient de dire qu'on ne peut pas arrêter un citoyen contre lequel ne s'élève aucune charge.

Toutefois, comme M. Bernier n'a pas encore jeté les yeux sur le Creusot, et que l'on peut espérer trouver des juges à Dijon, nous répondrons à Assi qu'il est de son devoir de répondre à l'honneur que lui font ses concitoyens, et qu'il appartient aux électeurs du Creuzot de voter selon leur droit et les intérêts bien entendus de leur commune.

ACHILLE DUSUC.

Le vote de la troisième circonscription du Rhône et le plébiscite.

Le vote de la 3e circonscription du Rhône, en dehors de son importance propre, acquiert une gravité exceptionnelle lorsqu'on le rapproche du projet de plébiscite.

Les amis de l'empire ne dissimulaient pas leur inquiétude, et à les entendre, il n'était pas douteux qu'ils attendaient avec impatience, un résultat de nature à les instruire sur les modifications subies par l'esprit public, pendant la période qui s'est écoulée depuis les dernières élections.

Aussi, le candidat officiel avait à peine eu le temps de compter le nombre de voix qu'il avait obtenues, que de tous côtés on entendit s'élever un cantique d'actions de grâce :

« Le peuple des campagnes est toujours le « fidèle et le solide appui du gouvernement « impérial, et, aujourd'hui comme hier, il « est prêt à accorder, une nouvelle fois, sa « confiance au pouvoir fort qui a su préser- « ver la France de l'anarchie et de la « ruine, etc., etc... »

Tel fut, ou peu s'en faut, le thème adopté par tous les journaux dévoués à l'empire; ils ne se faisaient pas faute d'étaler l'un vis à vis de l'autre les deux résultats : 15,000 voix accordées au candidat officiel, contre 8,000 accordées au candidat de la Révolution.

Quelques mots d'explication ne seront donc pas superflus pour réduire à leur juste valeur des raisonnements qui, pour être basés sur des chiffres, n'en sont pas moins spécieux et erronés.

La démocratie a vu, il est vrai, échouer une de ses tentatives les plus énergiques; mais cependant que les amis de l'empire ne crient pas trop fort, et surtout qu'ils soient modestes.

La signification du vote des 9 et 10 avril est en effet assez claire pour qu'ils n'aient pas lieu de se réjouir.

La candidature du citoyen Ulric de Fonvielle en effet était posée de telle manière que les huit mille électeurs qui lui ont apporté leurs suffrages savaient parfaitement à quoi s'en tenir.

Les électeurs n'étaient plus appelés, comme par le passé, à se prononcer entre l'opposition parlementaire et un candidat officiel avoué.

Cette fois, il fallait opter entre la Révolution radicale et immédiate et l'empire soi-disant libéral.

La révolution sociale était entrée dans la lice la tête haute, tandis que l'empire s'était affublé du faux nez du parlementarisme, et qu'il avait hypocritement dissimulé la main de fer qui conduit au scrutin les dociles électeurs des campagnes.

Et cependant, en dépit des efforts aussi énergiques qu'hypocrites des maires, des gardes champêtres, des gendarmes, et de toute la sequelle des fonctionnaires, la Révolution, dans une circonscription purement rurale, a obtenu huit mille adhésions courageuses.

Le troupeau du candidat officiel compte quinze mille têtes, mais l'armée de la Révolution, l'armée des implacables s'est comptée aussi, et dans les campagnes qui avoisinent Lyon, elle se compose de huit mille soldats courageux, de huit mille hommes de cœur disposés à agir énergiquement, et prêts à faire tous les sacrifices pour assurer le succès de leur cause.

Soyez fiers du nombre des bulletins gouvernementaux que les sollicitations les moins avouables, et l'intimidation traditionnelle, ont fait tomber dans les urnes des petites communes qui entourent Lyon; soyez heureux du succès de toutes vos machinations, mais laissez-nous nous réjouir d'avoir vu huit mille citoyens, bravant toutes les menaces, venir hautement avouer leurs sympathies pour la cause de la Révolution, du socialisme et de la République.

En outre, si nous comparons les chiffres de l'élection actuelle à ceux du premier tour de scrutin qui eut lieu en mai dernier, lorsque le citoyen Esquiros lutta contre M. Perras, nous voyons que la cause de la Révolution a gagné près de 700 voix dans une circonscription exclusivement rurale.

Nous n'avons donc pas à nous plaindre; dans la 3e circonscription du Rhône, comme ailleurs, l'esprit public a marché dans le sens de nos vœux.

En outre, il faut remarquer qu'en dépit du radicalisme des opinions du citoyen Esquiros, son élection n'avait pas été posée sur le terrain purement révolutionnaire, et que la portée qu'on lui attribuait était assez modérée pour permettre à une partie des voix de MM. de Mortemart et Jourdan, ses concurrents indépendants, de se reporter sur lui.

Ce n'est donc pas avec le résultat de ce second tour de scrutin qu'il faut comparer l'élection des 9 et 10 avril, mais bien avec le résultat du premier, et alors, le terrain considérable conquis par l'opposition révolutionnaire apparaît avec toute sa signification.

Il demeure donc acquis :

1° Que le ministère du 2 janvier continue les errements électoraux de ses prédécesseurs;

2° Qu'en dépit de la pression administrative, l'opposition radicale s'affirme de plus en plus énergiquement.

Ce double résultat est précieux à constater; il permet de prévoir dès aujourd'hui le résultat du plébiscite, et il montre en même temps quels ressorts seront mis en jeu pour pousser les populations au scrutin.

B MOZON.

BULLETIN DU MOUVEMENT SOCIAL

Les ouvriers de Lille.

Le mouvement d'organisation des travailleurs en sociétés corporatives et en fédérations se propage dans nos départements industriels.

Après la Fédération lyonnaise définitivement constituée depuis un mois, les ouvriers de Limoges sont venus demander à la Chambre fédérale ouvrière de Paris, un délégué pour les aider à se former en syndicats corporatifs et en fédération; maintenant ce sont les travailleurs de Lille, ce centre industriel si important qui jusqu'alors était resté en dehors du mouvement, qui veulent s'organiser à l'exemple de leurs frères des autres villes.

A cet effet, quelques citoyens ont pris l'initiative d'organiser plusieurs réunions de travailleurs appartenant à diverses professions. Notre ami, le citoyen Varlin, de Paris, a été invité à aller expliquer l'organisation pratique des syndicats, des fédérations et de l'*Internationale*, afin de mettre les travailleurs lillois à même de profiter de l'expérience acquise par les groupes de travailleurs qui fonctionnent depuis plusieurs années.

A la suite de ces conférences, les ouvriers lillois ont résolu de constituer immédiatement une section de l'*Internationale* qui réunirait tous les citoyens de bonne volonté, à quelque profession qu'ils appartiennent. Cette section prendra l'initiative pour constituer des syndicats ouvriers dans toutes les corporations, au fur et à mesure qu'elle pourra en rassembler les éléments, et servira de lien fédératif entre les corporations organisées.

Le conseil fédéral se compose de neuf membres nommés en assemblée générale de tous les adhérents, auxquels viendront se joindre pour la compléter, deux délégués de chaque corporation fédérée.

Les adhérents isolés versent 10 centimes de cotisation par semaine; les sociétés prélèvent 5 centimes par semaine sur la cotisation de chacun de leurs membres pour satisfaire aux frais de la fédération et constituer un fonds collectif destiné à soutenir les corporations fédérées.

Les travailleurs lillois sont bien résolus à poursuivre activement leur organisation. Déjà quelques corporations cherchent à se rassembler. Tous les ouvriers regrettent d'avoir attendu si longtemps pour se solidariser et réclamer quelques adoucissements à leur situation actuelle, si précaire (douze heures de travail minimum, pour les femmes et les nombreux enfants, comme pour les hommes et naturellement, des salaires insuffisants).

Les vœux de tous les travailleurs accompagneront les ouvriers lillois dans leur œuvre d'émancipation.

La Grève des ouvriers tailleurs de pierres de Lucenay (Rhône).

Le 20 mars dernier, les tailleurs de pierres de Lucenay, mécontents des conditions de travail qui leur étaient imposées, se réunissaient pour se concerter sur les mesures à prendre à l'effet d'obtenir de leurs patrons quelque amélioration à leur position. Après une longue et sérieuse discussion, ils décidaient qu'une lettre collective serait adressée aux entrepreneurs pour demander : 1° Que la journée de travail commence désormais à 5 heures du matin et finisse à 7 heures du soir; 2° que le travail soit rétribué à raison de 35 à 55 c. l'heure au lieu d'être payé à la journée ou aux pièces, sans tarif fixe ou précis; 3° que les payements se fassent régulièrement tous les premiers dimanches de chaque mois et non plus deux fois par an à la Saint-Jean et à la Noël, coutume absurde et inique qui oblige l'ouvrier d'acheter à crédit à ses fournisseurs et de faire des avances à son patron.

Ces résolutions signées le 21 mars par soixante-dix ouvriers sur quatre-vingt-dix environ qui résident dans la localité, devaient être soumises aux patrons dans une réunion à laquelle ils furent invités par lettre, pour le 24 mars. Mais aucun de ces messieurs ne daigna se rendre à la convocation des ouvriers.

Un nouvel appel fut fait pour le 29. Deux entrepreneurs y répondirent, et déclarèrent qu'ils ne prendraient aucune décision en l'absence de leurs collègues; quatre firent savoir par écrit qu'ils n'adhéraient qu'aux décisions prises par tous les patrons réunis.

Devant une telle attitude, les ouvriers pensèrent que toute conciliation était impossible, et que, pour sauvegarder leur dignité et leurs intérêts, la grève était une nécessité. Ils demandèrent au préfet du Rhône l'autorisation de se réunir tous ensemble le 6 avril. L'autorisation fut accordée; la réunion eut lieu, et la grève fut déclarée à l'unanimité de quatre-vingt-trois ouvriers présents à la séance.

Le lendemain 7 avril, tous les tailleurs de pierre rendirent leurs outils, et, avec une résignation touchante, la plupart se mirent en route pour se pourvoir d'occupation dans les communes voisines, soit à titre de tailleurs, soit à titre d'hommes de peine ou de travailleurs agricoles.

Nous le demandons à tous les hommes de bonne foi, de quel côté est la raison et le droit? Par suite des exigences nouvelles de la civilisation, du renchérissement incessant des loyers et des denrées alimentaires, les ouvriers déclarent loyalement qu'ils ne peuvent plus, par leurs salaires, pourvoir honnêtement à leurs besoins et à ceux de leurs familles, et ils réclament une part plus large, plus équitable du fruit de leur travail. Nos seigneurs fabricants, habitués à commander sans contrôle ni censure, se refusent opiniâtrement, dédaigneusement à toute transaction, à toute concession et réalisent, pour la plupart du moins, des bénéfices considérables, entassent capitaux sur capitaux; et se livrent sans pudeur, sans vergogne à la satisfaction de leurs passions honteuses, l'égoïsme, l'orgueil, le luxe, l'intempérance et l'impudicité.

L'antagonisme du travail et du capital ne date pas d'aujourd'hui. Il pouvait être atténué, il pouvait même disparaître petit à petit par une entente amiable des deux parties. Grâce à l'imprévoyance, à l'aveugle égoïsme, à la résistance arrogante et insensée des industriels, la réconciliation devient chaque jour plus difficile, sinon impossible.

La guerre est ouvertement déclarée. Nos adversaires ont pour auxiliaires les héros de Décembre, les gendarmes, les soldats et leurs chassepots; nous avons pour nous la raison, le droit et la justice, qui sont la vraie force. Courage et persévérance, union et solidarité, nous vaincrons.

La grève de Fourchambault, de Torteron et de la Pique.

L'Impartial du Centre, de Nevers, nous apporte aujourd'hui des détails circonstanciés sur la grève générale qui vient d'éclater à Fourchambault, Torteron et la Pique.

Le travail a complétement cessé dans les usines de Fourchambault.

D'un autre côté, les ouvriers mineurs de Torteron (Cher) quittaient, hier matin, leurs travaux et se mettaient en marche dans la direction de Fourchambault. Arrivés au pont de cette ville, au nombre de 1,500 à 1,800, ils jettèrent les bâtons dont ils étaient munis et se disposèrent à traverser. Mais les grilles étaient fermées et gardées par un piquet d'infanterie. On a craint, un instant, une collision entre ouvriers et soldats. Cette crainte ne s'est heureusement pas réalisée. Il n'y a pas eu, d'ailleurs, beaucoup de résistance pour empêcher le passage, et les grévistes ont pénétré dans la ville en criant : Vive la troupe!

La plupart de ces pauvres diables, venant de 18 ou 20 kilomètres, étaient exténués de fatigue et de faim.

Ici; un petit épisode qui nous paraît mériter une mention.

Au moment où quelques-uns de ces hommes «berrichons,» comme on les appelle, passaient devant un café-restaurant, la dame de l'établissement les invita à rentrer. — Refus des «berrichons,» qui disent n'avoir pas d'argent. Cependant, sur l'insistance de la dame, ils se décident à accepter un peu de nourriture. «Et maintenant, leur dit la dame, qu'allez-vous faire et où allez-vous? — Nous ne pouvons vivre chez nous, répondent ils, nous allons tâcher de vivre ailleurs; puisque nous avons commencé, nous irons jusqu'au bout.»

Ces malheureux mineurs ne gagnent que 1 fr. 25 par jour.

Deux heures, mardi. — 800 ou 1,000 grévistes environ partent pour Nevers, dans le but d'engager les ouvriers de l'usine de la Pique (dépendance de Fourchambault) à se joindre à eux.

M. le premier adjoint de Nevers et M. le commissaire de police se portent à leur rencontre et les prient de ne pas continuer leur route vers la Pique et de retourner à Fourchambault. «Vous avez le droit de vous mettre en grève, leur disent ils, mais votre devoir est de rester chez vous.» Mais les grévistes persistent à se rendre à la Pique. Arrivés à cet établissement, ils en trouvent les portes ouvertes et y pénètrent. M. le directeur avait donné congé à ses ouvriers, et nous croyons qu'il avait agi sagement. Les grévistes n'ont alors stationné que peu de temps à la Pique, ont traversé la ville dans le plus grand ordre, et, après avoir fait une halte sur la place de la Halle, sont repartis pour Fourchambault, en chantant la *Marseillaise*.

Nous avons dit hier pourquoi les ouvriers de Fourchambault se sont mis en grève, voici d'après l'*Impartial*, ce qu'ils demandent :

Pour le travail de la Fonderie :

Réduction de la journée de travail de 11 heures à 10;

Augmentation du prix de la journée, savoir : pour les ouvriers, 5 fr.; pour les aides ouvriers, 4 fr.; pour les hommes de peine ou manœuvres, 3 fr.; pour les jeunes gens de 16 à 18 ans, 2 fr.

Heures supplémentaires, 1/3 en plus;

Abolition du travail aux pièces.

Pour le travail de l'usine à fer :

Suppression du travail au mille;

Réduction de la journée à huit heures, et le reste comme pour le travail de la fonderie.

En outre, ils demandent :

Que la paie ait lieu tous les quinze jours, et non tous les mois;

Que la caisse de secours soit gérée par eux;

Que le choix du médecin leur soit laissé.

Une lettre contenant les divers chefs de demande qui précèdent a été remise à M. le directeur des établissements de la société Boigues et Rambourg.

Comment les administrateurs de l'usine reçurent-ils ces réclamations? Qu'ont ils fait pour arrêter les hostilités? les délégués des ouvriers ont trouvé leurs patrons insensibles à leurs plaintes et ont dû se retirer sans avoir rien obtenu et sans que l'administration ait manifesté le moindre désir de conciliation.

Lundi soir, M. le préfet s'est rendu à Fourchambault. Qui a-t-il vu? A-t-il essayé de parlementer avec les ouvriers? A-t-il fait entendre le langage de la raison, de la sagesse, de la conciliation?

Il a parlé de désordres commis, d'atteintes portées à la fortune particulière et à la propriété de l'Etat; il a fait entrevoir les rigueurs, les châtiments qui attendent les ouvriers convaincus de contraventions à la loi. « AUCUN GOUVERNEMENT N'A FAIT PLUS POUR LES CLASSES POPULAIRES QUE CELUI DE L'EMPEREUR, » a dit, en terminant sa proclamation, le premier magistrat de la Nièvre.

Les ouvriers d'Aubin, de la Ricamarie et du Creuzot savent à quoi s'en tenir sur la prétendue sollicitude du gouvernement impérial pour les travailleurs; puissent ceux de Fourchambault en être épargnés.

La grève des ouvriers de la société Boigues, Rambourg et Cie est due à l'imprévoyance, aux procédés arbitraires de l'administration de l'usine et aux mesures provocatrices de l'autorité, M. le préfet aurait mieux fait d'adresser ses admonestations aux directeurs de l'établissement, les seules causes du désordre.

Suivant les errements habituels en pareil circonstance, des troupes sont de tous côtés dirigées sur Fourchambault.

Le général de brigade Sanglé-Ferrière, commandant la subdivision de Nevers, s'est rendu sur les lieux avec un bataillon d'infanterie.

Le général de Polhès, commandant la division à Bourges, est arrivé hier.

Le 27e de ligne est parti de Lyon par un train spécial pour la même destination. Un régiment de lanciers a été expédié de Moulins à marche forcée, pour le même lieu.

Espérons que par la modération et la dignité de leur conduite, les ouvriers rendront inutiles ce ridicule déploiement de forces du pouvoir.

A VERDURE.

LES JOURNAUX

La place nous faisait défaut hier, et nous n'avons pu signaler à nos lecteurs le discours prononcé il y a quelques jours, dans le cimetière de Guernesey, par Victor Hugo, sur la tombe de son vieil et fidèle ami le citoyen Kesler. Mais cette page admirable est si pleine de haute éloquence et de superbe indignation, elle est si profondément empreinte de la haine du despotisme et de la passion de la liberté, que nous ne pouvons résister au désir d'en donner au moins quelques extraits.

Victor Hugo remonte d'abord jusqu'à la date néfaste de Décembre 1851, et fait l'histoire du vieux combattant qui vient de tomber avant l'heure de la victoire. Kesler avant de se joindre aux lutteurs infatigables qui élevaient, à l'étranger, contre l'empire, la barricade de l'exil « cette barricade altière construite avec les débris de la justice et de la liberté » avait, en 1851, accompagné Baudin à la barricade du faubourg Antoine.

Il avait toutes les formes du courage, depuis le vif courage de combat jusqu'au lent courage de l'épreuve, depuis la bravoure qui affronte la mitraille jusqu'à l'héroïsme qui accepte la nostalgie. C'était un combattant et un patient.

Puis il raconte la proscription, la vie de l'exil, l'amnistie,— que Kesler refusa, — car il avait juré de ne revoir la France que libre et rendue à elle même, — enfin la mort qui vint avant la liberté.

Il fait ses adieux au compagnon parti avant lui et termine en lui recommandant de dire à ceux qui sont morts pour la République que la France est encore aux mains des hommes de Décembre, mais que l'heure de la justice sonnera bientôt.

Tu vas voir tous ces grands cœurs flamboyants dans la forme radieuse que leur a donnée la mort. Ecoute, tu diras à Jean-Jacques que la raison humaine est battue de verges; tu diras à Beccaria que la loi en est venue à ce degré de honte qu'elle se cache pour tuer; tu diras à Mirabeau que Quatre-vingt-neuf est lié au pilori; tu diras à Danton que le territoire est envahi par une horde pire que l'étranger; tu diras à Saint Just que le peuple n'a pas le droit de parler; tu diras à Marceau que l'armée n'a pas le droit de penser; tu diras à Robespierre que la République est poignardée; tu diras à Camille Desmoulins que la justice est morte; et tu leur diras à tous que tout est bien, et qu'en France une intrépide légion combat plus audacieusement que jamais, et que, hors du France, nous, les sacrifiés volontaires, nous la poignée des proscrits survivants, nous tenons toujours, et que nous sommes là, résolus à ne jamais nous rendre debout sur cette grande brèche qu'on appelle l'exil, avec nos convictions et avec leurs fantômes!

***

A joindre au recueil des oraisons funèbres prononcées par les journaux de province sur les ministres démissionnaires, cette courte et naïve appréciation de la *Commune*, journal démocratique de Loir-et-Cher.

Au surplus, MM. Daru et Buffet étaient trop honnêtes pour rester longtemps ministres de Napoléon III.

Nous n'avons à faire, à ce sujet, qu'une observation : Ces messieurs se sont trouvés en avril trop honnêtes pour rester, ils étaient donc déshonnêtes en janvier, quand ils sont entrés? C'est une honnêteté intermittente, parlementaire, constitutionnelle et modérée — comme il convient à des hommes de juste-milieu.

***

L'*Emancipation* de Toulouse cherche une explication plausible à la guerre qu'un certain nombre d'anciens orléanistes, parmi les plus intelligents, ont déclarée au plébiscite — et la trouve dans la remarque suivante de M. Prevost-Paradol.

... Le plébiscite aura un inconvénient plus frappant encore; c'est de montrer le gouvernement en perte, et en perte considérable sur le chiffre des voix obtenues en 1852 pour la constitution dictatoriale et pour l'empire.

Il est probable en effet qu'il y aura bien des larmes après la comédie. Si les orléanistes commencent déjà à s'apercevoir qu'ils ont joué le rôle de dupe — que sera-ce quand le scrutin aura constaté que le peuple français se prononce contre la monarchie et qu'il ne veut pas plus de royauté constitutionnelle que d'empire libéral?

***

M. Louis Hémon publie dans le *Phare de la Loire* une série d'articles sérieusement étudiés sur « le règne du suffrage universel. » Il est intéressant, en effet, en ce moment d'agitation plébiscitaire où va se poser une si grande et si fondamentale question de principe, de bien se rendre compte de l'origine, de la portée, des moyens d'exercice sincère et d'action véritable de ce nouveau droit conquis par la révolution de 1848.

M. Louis Hémon, dans son premier article, énumérait, l'autre jour, les conditions nécessaires au libre exercice du suffrage universel et plaçait au premier rang sa *souveraineté*. Il dit aujourd'hui :

Il est temps de retourner à l'unité de principe et de comprendre enfin que le suffrage universel, pouvoir jaloux, ne souffre autour de lui aucun pouvoir qui ne soit issu de lui. Dans tout organisme qui le prendra pour fondement, il y aura malaise, discordance et confusion; tant qu'une part quelconque de l'autorité publique ne sera pas une émanation le plus souvent directe, indirecte quelquefois, de sa souveraineté.

Nous croyons que M. Hémon ne va pas assez loin, et que la timidité de ses déductions arrive à le mettre en absolue opposition avec le principe même dont il part. Si le suffrage universel est souverain, il ne faut pas seulement conclure qu'aucune autorité ne peut émaner que de lui, — mais bien qu'aucune autorité ne peut vivre à côté de lui, — car la souveraineté ne se partage ni se délègue. Partager, déléguer, c'est abdiquer. Les gouvernements véritablement fondés sur le suffrage universel contèrent des *fonctions*, non des *pouvoirs*. Et c'est alors qu'il est vrai de dire, comme le fait M. Hémon lui-même, que le suffrage universel est souverain.

***

Au moment de livrer la grande bataille, voici que, le *Constitutionnel* avoue qu'il commence à prendre peur.

Nous supplions donc nos amis d'hier de renoncer à une polémique dont le résultat le plus frappant jusqu'à présent est non-seulement de les jeter dans un courant qui n'est pas celui de la véritable opinion publique, mais encore de ramener, à la grande joie des irréconciliables de droite et de gauche, le puissant faisceau du parti libéral conservateur. Qu'ils y réfléchissent bien : l'heure serait mal choisie pour persévérer dans des divisions que le véritable patriotisme déconseille absolument.

Est-ce que tous les preux de la réaction vont ainsi reculer, au dernier moment? Décidément le plébiscite s'annonce mal. Les orléanistes avouent qu'ils n'en veulent plus; les bonapartistes laissent voir qu'ils en ont une folle terreur, et les Républicains s'en moquent. Il n'y a plus que M. Ollivier qui persiste à croire qu'il a trompé tout le monde... et que la France est heureuse sous sa paternelle administration.

***

M. Ollivier est tellement dans le vrai, on est partout si content de lui et de son œuvre que personne ne veut plus ni de sa personne, ni de son ministère ni même de sa majorité — qui a pourtant servi à bien d'autres qu'à lui. De tous côtés on réclame une autre Chambre. Le journal des *Débats* lui même qui n'est pas cependant un forcené de révolutions, un partisan des mesures violentes, insinue aujourd'hui qu'il fallait commencer par de nouvelles élections.

Certes, en voyant les ministres s'obstiner à ne pas prendre *le droit chemin, celui de la réforme électorale et de la dissolution*, de peur, disaient-ils, d'agiter le pays on ne trouver sur ce point un obstacle du côté du souverain, nous leur avons annoncé maintes fois qu'ils rencontreraient sur le chemin de traverse où ils s'engageaient une agitation plus grande et des obstacles bien plus difficiles à franchir; l'événement nous a donné trop tôt et trop complétement raison.

***

M. E. Picard, qui est toujours d'accord avec les « partisans d'une sage liberté, » M. Picard, qui n'est pas un fougueux, un irréconciliable, qui, au début, a « honoré les intentions et soutenu les efforts » du cabinet libéral, M. Picard qui, pour fonder le régime parlementaire, veut constituer le parlement — déclare aussi, dans l'*Electeur libre* que le premier acte de ceux qui voulaient ramener la liberté eût dû être de désarmer le pouvoir personnel et de dissoudre la Chambre — et il s'écrie, avec une moue hypocrite qui laisse percer sa joie et son espoir.

Nos conseils n'ont pas été écoutés; les ministres se sont contentés de frapper en paroles les candidats officiels, les bonapartistes ont succombé sous les coups des candidats officiels.

Avions-nous tort de dire que la question mal posée pour le pays que l'intérêt supérieur entre tous, c'était la liberté électorale?

Il ajoute, les yeux baissés, en se passant la langue sur les lèvres :

Pour nous, on nous rendra cette justice que nous n'avons pas la moindre part de responsabilité dans ce scrutin raté. Nous nous sommes rangé discrètement sur le passage de ce cortège éphémère qui s'est si vite transformé en convoi funèbre.

L'épreuve est terminée.

Désormais, les amis de la liberté ne s'attendront qu'à eux-mêmes; ils se retrouvent dès à présent aussi nombreux qu'autrefois, unis par le même patriotisme et à l'abri de nouvelles déceptions.

Comme l'empereur romain qui se sentait devenir dieu — M. Picard se sent devenir ministre. On peut gager d'avance que son ministère sera exactement celui de M. Ollivier, — comme celui de M. Ollivier a été exactement celui de M. Picard.

On sait, en effet, ce que valent les belles paroles des aspirants au portefeuille. L'homme des casse tête de février et du plébiscite d'avril parlait aussi de liberté électorale..... avant d'être ministre.

***

Ne manquons pas d'enregistrer les aveux du *Public* sur la douloureuse situation faite au pays par les agissements des honnêtes ministres qui nous gouvernent :

Il est incontestable que, depuis trois mois, il y a suspension presque générale du mouvement industriel et commercial. On ne voit s'opérer que les transactions strictement nécessaires. On satisfait rigoureusement aux besoins journaliers; les opérations à longs termes sont suspendues; l'esprit d'entreprise est paralysé.

En dépit de toutes les sollicitations adressées au capital, lequel ne fut jamais plus abondant, les affaires sont nulles. Deux faits graves caractérisent la situation : l'élévation constante du taux de la rente, qu'une erreur économique a fait longtemps considérer comme une preuve de prospérité, et qui n'est qu'un témoignage de la stagnation des affaires industrielles et commerciales, — et la création d'une foule de sociétés financières de dernier ordre, qui spéculent sur les besoins de placement de la petite épargne.

Voilà qui est grave — des « sociétés financières de dernier ordre qui spéculent sur les besoins de placement de la petite épargne » — Est ce que le *Public* demanderait la suppression des monts-de-piété? Félicitons-le en ce cas — jamais l'usure, en effet, n'a été pratiquée avec aussi peu de vergogne que par ces hypocrites et cupides amis du pauvre monde. Il n'y a pas en France une société financière — et pourtant on sait ce que vaut la meilleure — qui ose piller aussi effrontément ses victimes que ces établissements dits « de bienfaisance. »

***

A lire dans le *Monde* un article curieux de M. de Fontaines dans lequel il est déclaré que « le grand péril du monde moderne, c'est le socialisme » — et que le socialisme, c'est « la rupture de l'homme avec la loi de Dieu. »

Nous pensons exactement comme M. de Fontaines, et c'est précisément parce que nous voulons affranchir l'homme des lois barbares qu'on appelle divines, c'est parce que nous trouvons mauvaise, inique et cruelle la société moderne, que nous sommes socialistes et que nous rêvons un monde nouveau fait, non pour Dieu — mais pour l'homme.

Nous sommes encore de l'avis de M. de Fontaines quand il dit :

Le mal existe. La société forme de deux camps irréconciliables. Celui-ci ne pardonne pas à celui-là d'être plus riche que lui, et celui-là ne pardonne pas à celui-ci de vouloir spolier. Crainte, haine, et méfiance, voilà la France du progrès.

Voilà ce que sont devenus les enfants de la même patrie sous l'influence des théoriciens de l'athéisme.

A la place de Dieu, un matérialisme abject, le culte de la raison; à la place du droit, la force. Et vous croyez une société possible dans de pareilles conditions! Vous pensez qu'il suffira de quelques lois *libérales* pour soutenir un édifice miné par la base! Erreur. Ou vous revendez au christianisme, ou vous êtes perdus!

M. de Fontaines a raison, — un ministère peut vivre d'intrigues, de compromis, de manœuvres loyales ou autres; une monarchie peut prolonger son agonie par des expédients de toute nature : coups d'Etat, coups de casse-têtes, coups de bourse, etc. Mais il faut qu'une société, pour vivre, repose sur un principe : le droit de Dieu ou le droit du Peuple.

Il faut que le monde moderne choisisse entre les deux, qu'il se décide pour le bonnet noir de Bazile ou le bonnet rouge de la République. Pas de place entre ces deux emblèmes pour la calotte de M. Ollivier.

ALPHONSE HUMBERT.

La question des chemins de fer

7e article

Gare de Lyon, le 21 avril 1870.

Citoyen rédacteur,

Vous permettez que je vous soumette une circulaire de M. Marié, ingénieur en chef de la traction P. L. M., afin que, si bon vous semble, vous exposiez au public les moyens qu'emploient MM. les hauts fonctionnaires de cette compagnie, pour parvenir à avoir de *bons* agents, de *braves* et *fidèles* agents et de *zélés* employés; je sais que les opprimés trouvent secours et protection près de vous; c'est pourquoi, moi et mes nombreux camarades, nous nous adressons à votre bienveillance, pour faire connaître au public une des mesures que les personnages désignés plus haut, exercent, pour retenir la presque totalité des employés dans le plus complet esclavage.

Recevez, monsieur, les remercîments affectueux et reconnaissants de nombreux employés qui revendiquent les droits de la vérité et de la liberté.

Signé : Les employés du chemin de fer de Lyon.

CHEMINS DE FER

De Paris à Lyon et à la Méditerranée

LETTRE CIRCULAIRE

ADRESSÉE A MM. LES INGÉNIEURS DE TRACTION

Paris, le 23 avril 1869

Mon cher Monsieur,

En général, je suis opposé aux mutations entre nos agents et ceux des autres services. Ces mutations, pour satisfaire aux convenances et souvent aux caprices de deux agents, font remplacer dans les services deux agents formés par deux agents nouveaux; mais en ce qui concerne les graisseurs, je m'y oppose formellement à partir de ce jour.

Beaucoup de graisseurs (les graisseurs ont un traitement annuel de 900 à 1,000 fr. au maximum) demandent à passer dans l'exploitation, après s'être débrouillés dans notre service, et si nous n'y mettons bon ordre, nous ne pourrons plus conserver ces agents, même en augmentant leur salaire : leur ambition s'accroîtra *proportionnellement au traitement*.

Veuillez donc, à partir de ce jour, vous opposer au passage des graisseurs dans les autres services, vous ne me transmettrez aucune demande à cet égard, et vous veillerez à ce que vos graisseurs démissionnaires ne soient pas repris par les autres services.

Votre bien dévoué,

L'ingénieur en chef du matériel et de la traction,

E. MARIÉ.

Pour copie conforme : J. BARBERET

En présence des nombreuses dénonciations d'abus qui nous sont chaque jour, adressées par lettres, nous sommes contraints de publier, une seconde fois, l'avis que nous avons inséré le lendemain de la mystification Langlois.

« Nous ne reproduirons aucune lettre signalant un abus ou contenant une réclamation quelconques, si le signataire ne vient lui même apporter sa lettre dans nos bureaux, accompagné de deux personnes qui nous attesteront l'identité du réclamant. »

E. MORET.

Réunions publiques

SALLE DE LA MARSEILLAISE

Séance du 13 avril.

Ordre du jour : les *Grèves*.

La séance est ouverte à 8 heures 3/4.

La salle est comble; plus de cinq cents personnes ne peuvent trouver place.

A l'unanimité, Rochefort est nommé président honoraire. Le bureau est composé des citoyens Varlin, président effectif; Tolain, Dumont et Rocher, assesseurs.

Le citoyen Giout prend la parole et développe cette thèse que le travailleur est encore plus malheureux que le prisonnier, car il use son intelligence à faire bénéficier de leur peine le capitaliste qui ne songe, lui, qu'à accroître son capital.

Le citoyen Mathorel propose que chaque ouvrier sacrifie une journée de travail par mois pour venir en aide aux victimes du Creuzot.

Le citoyen Frunkel invite les travailleurs de tous les pays à s'unir. Abordant ensuite la question de la grève, il montre qu'elle a pour but d'augmenter le salaire et de diminuer la durée du labeur. Depuis trente ans, le salaire, — il le reconnaît, — a augmenté dans proportion de 17 pour 100; mais aussi, en même temps, le prix des consommations s'est augmenté de 45 pour 100. Si la Révolution de 89 a fait disparaître les maîtrises, elle a constitué la bourgoisie, nouvelle féodalité qui n'est pas moins fatale au peuple que ne le fut la noblesse. Il termine son discours en disant que le travailleur a le droit

de réclamer ce qu'on lui a volé, et qu'il espère voir bientôt le triomphe de la société démocratique et universelle.

Le citoyen Lefrançais vient faire quelques observations sur le procès d'Autun, — observations qui lui attirent deux avertissements du commissaire de police — il croyait, dit-il, avoir le droit de parler incidemment du procès; mais, puisque ce droit lui est contesté, il préfère abandonner ce sujet pour éviter la dissolution de la réunion.

L'orateur traite ensuite le sujet à l'ordre du jour et démontre que, plus l'industrie se développe, plus la vie des travailleurs devient difficile au point de vue moral et matériel.

Le citoyen Tolain succède au citoyen Lefrançais. Suivant lui, il serait utile que la grève prît un caractère de généralisation. Il s'élève avec une grande force contre les monopoles et les priviléges; il démontre les abus du papier monnaie à propos duquel on prélève des escomptes s'élevant jusqu'à 30 p. 100. Il montre les Pereire ayant la main dans cinquante compagnies financières, les Rothschild en accaparant trente-six; il dévoile les tripotages des mines d'Aubin, l'exploitation effrontée des mineurs, les soumissions furtivement manigancées sous la cheminée, etc., etc. Ce qui reste à faire aux ouvriers, c'est de s'unir par la solidarité pour sauver la propriété nationale.

Le citoyen Rocher rappelle qu'en 1852 il se trouvait au Creuzot et que les ouvriers gagnaient alors seulement 90 centimes par jour: que là est l'origine de ces fortunes scandaleuses fondées sur l'exploitation et la ruine du peuple. Pour faire cesser cet état de chose, il est indispensable que les travailleurs se groupent. Une section de l'*Internationale* vient de se former dans le quartier Mouffetard, il invite les citoyens de ce quartier à s'affilier à cette société.

Le citoyen Vivier voit, dans la formation des chambres syndicales, le seul moyen de changer l'état actuel des choses. Ces simples paroles donnent lieu à un troisième avertissement du commissaire de police, qui prononce la dissolution de la réunion.

Le citoyen Tolain invite l'assemblée à se retirer en silence. On se sépare aux cris de vive Rochefort.

COLLOT.

Compagnie française

DE

TABACS

Manufacture Royale « LA HONRADEZ » (Havane-Espagne-Portugal, etc.)

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE

CONSTITUÉE SUIVANT ACTE DÉPOSÉ EN L'ÉTUDE DE Me BOURGET, NOTAIRE A PARIS

Capital social : **7,500,000** fr.

Divisé en 15,000 actions de 500 francs chacune

SIÈGE SOCIAL A PARIS, BOULEVARD HAUSSMANN, 17

Du Mardi 12 Avril au Samedi 16 Avril inclusivement

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A

28,000 OBLIGATIONS

HYPOTHÉCAIRES

ÉMISES A **295** FRANCS, produisant un intérêt annuel de **30** francs, payables par trimestres les 31 *Janvier*, 30 *Avril*, 31 *Juillet* et 31 *Octobre* de chaque année, à dater du 31 Juillet 1870.

Remboursables à **500** francs en 20 ans, 4 TIRAGES PAR AN; le premier aura lieu le 31 Octobre 1870.

Ces Obligations donnent droit à	1° Intérêt **30** fr., soit.	10 fr. 16 c. %
	2° Prime de remb. par suite de l'amortissement, 10 fr. 25, soit.	3 47 %.
	Rendement *fixe* et *garanti* de l'Obligation par année...........	13 fr. 63 %.
	3° Bonification par suite du *bon de dividende* (art. 40 des statuts)..	2 43
	Revenu complet..	16 fr. 06 c. %
On verse..	En souscrivant.. 25 fr....	25 fr.
	A la répartition. 60......	60
	Le 31 Mai 1870.. 60......	60
	Le 30 Juin 1870.. 60......	60
	Le 31 Juillet 1870 90 moins le coupon	82 f 50
	Total... 295 fr. vers. réel	287 f 50 c

Ces titres seront cotés à la Bourse, la Compagnie étant française.

Les bons de dividende seront délivrés dès la clôture de la souscription.

Une bonification de **six** francs par Obligation sera faite à tout souscripteur qui voudra se libérer immédiatement.

En tenant compte du taux d'émission et du remboursement à **500** francs, de l'intérêt annuel de **30** francs et de la prime des bons de dividende, le **revenu net** de ces **Obligations dépasse** SEIZE POUR CENT.

COMITÉ DES OBLIGATAIRES

MM. Son Exc. le Marquis de ESTEVA, G. ✻ ✻, *Grand d'Espagne de 1re classe, Sénateur*; à Paris.

Comte d'HÉZECQUES, *Député au Corps législatif, membre du Conseil général de la Somme*; à Paris.

Son Exc. Diego COELLO DE PORTUGAL Y QUESADA, G. ✻ G. ✻ ✻, *ancien ministre plénipotentiaire d'Espagne*; à Paris.

Comte de KÉRATRY, ✻, ✻ ✻, *Député au Corps législatif*; à Paris.

Victor LEMAIRE, *architecte-constructeur*; à Paris.

J. RANDOING, O ✻ ✻, *ancien député et ancien membre des Conseils généraux des manufactures et du commerce*; à Paris.

ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR : Comte J. de SUAREZ-RUISECO, G. ✻ ✻, G. O. ✻, à Paris, *ancien député, membre du Conseil général d'agriculture, industrie et commerce de la Havane, etc.*

EXPOSÉ :

L'importance de l'industrie et de la consommation du tabac est trop connue pour qu'il soit utile d'insister à ce sujet.

La **Compagnie Française de Tabacs**, propriétaire de la plus importante manufacture de la Havane, possédant les marques de fabrique les plus recherchées du monde entier, concessionnaire de traités passés et en voie de conclusion avec plusieurs Etats, ainsi qu'avec diverses grandes administrations publiques et privées, émet des Obligations, afin de pourvoir aux besoins toujours croissants de sa fabrication et satisfaire aux demandes qui lui sont faites d'établir plusieurs usines en Europe.

GARANTIES :

(Placées sous la sauvegarde du Comité des obligataires, en vertu de l'art. 19 des Statuts).

Le remboursement des Obligations et le service des intérêts sont assurés par la Compagnie au moyen des garanties suivantes :

1° Le capital-Actions entièrement souscrit et sur lequel il reste à verser ci	**3,750,000**
2° Droit de première hypothèque sur la manufacture royale et privilégiée, LA HONRADEZ, de la Havane, (*Le seul établissement industriel ayant obtenu, à titre de haute récompense civique, le droit de couvrir ses produits des armes de la ville de la Havane et qui est placé* **SOUS LA PROTECTION NATIONALE DES DRAPEAUX ANGLAIS ET FRANÇAIS**).	**7,000,000**
3° La patente à la Havane, en Espagne, etc., de la marque de fabrique « LA HONRADEZ » ainsi que les patentes de 90 marques nouvelles, estimées *au minimum*	**2,500,000**
4° Les nombreux brevets pris en France et à l'étranger, connus sous le nom de brevets Susini	**3,500,000**
5° Indépendamment de ces garanties immédiates, le capital-obligataire recevra également au fur et à mesure de son emploi, première hypothèque sur les usines dont la construction et l'installation sont arrêtées. L'usine de St-Sébastien, la première créée, emploiera à elle seule 750 machines dont le prix, de revient, est de 3,500 fr.)	**8,000,000**
Total	**24,750,000**

Jamais emprunt hypothécaire n'a présenté autant d'avantages, de sécurité et de garanties.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Les bons de dividende, qui seront remis **à titre de prime** aux souscripteurs primitifs, dans la proportion d'un de ces bons pour 5 Obligations, ont droit à une part statutaire de *Dix pour cent* dans les bénéfices nets.

Chacun de ces bons rapportera, en plus des intérêts dûs aux Obligations, une somme de 35 fr. 85 c. qui, répartie entre cinq Obligations, donne pour chacune 7 fr. 17 c.

ON SOUSCRIT :

Du Mardi 12 Avril au Samedi 16 Avril inclusivement

A **Paris** : au Siége social, **17, boulevard Haussmann;**

Et chez **MM. L. Sée fils et Ce**, *banquiers, rue Bleue*, 17;

Dans les départements : Chez tous les banquiers;

Et aux succursales de la Banque de France, au crédit de **MM. L. Sée fils et Ce**, *banquiers, à Paris.*

Et par lettres chargées, à l'adresse de M. l'Administrateur-Directeur de la **COMPAGNIE FRANÇAISE DE TABACS**, au siége social.

Tous coupons, payables en Avril et Mai, seront acceptés comme espèces.

La SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE anonyme, 16, place Vendôme, se charge de recevoir, *sans frais*, les souscriptions à l'émission des obligations de la COMPAGNIE FRANÇAISE des Tabacs.

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE

DES

CHARBONNAGES DU NORD

Les porteurs d'obligations de la Société des Charbonnages du Nord sont prévenus que le payement du coupon échéant le 1er mai s'effectuera à partir de ce jour au siége social, rue Saint-Lazare, 56.

Nous recommandons sérieusement la Maison A. GODCHAU 33, r. Croix-d.-P.-Champs. Vêtements pour hommes; *gros, détail. Prix très réduits.*

Le Moniteur des tirages financiers s'est depuis longtemps fait accepter comme autorité compétente en matière financière. Aussi exact dans ses renseignements qu'impartial dans ses appréciations, il est devenu indispensable à la fois au porteur de titres qui le consulte comme le répertoire le plus complet de tous les tirages, et au capitaliste, qui cherche à employer ses fonds avec profit et sécurité.

Corps législatif

EXTRAIT DU COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Séance du mercredi 13 avril 1870.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON JÉROME DAVID, VICE-PRÉSIDENT.

(Suite.)

Quand nous vous demandons des raisons, vous vous taisez. l'expression de votre volonté doit nous suffire! N'étions nous donc pas en droit de de vous interroger sur la forme et la procédure du plébiscite? de vous demander des garanties pour la sincérité du vote? Est-ce que vous devez vous montrer si dédaigneux de craintes patriotiques exprimées par les mandataires de la nation?

Quant à nous, nous sommes pleins de défiance contre l'attitude du gouvernement, et quand nous le voyons si jaloux de conserver un pouvoir dictatorial, nous pouvons croire qu'il veut tendre un piége au pays. (Bruit.) Au lieu d'une question claire et précise, comme celle qui serait sortie d'un examen fait par le Corps législatif, on se réserve le droit de trouver une formule subreptice à l'aide de laquelle on surprendra la nation. (Nouvelles réclamations à droite.)

Ces considérations deviennent encore plus impérieuses si l'on songe à la situation actuelle du cabinet. Il est entré aux affaires la main pleine de promesses, et nous en attendons encore la réalisation. Il s'est déclaré fort de son homogénéité, et tout à l'heure nous l'avons vu jeter cavalièrement à la mer une partie du bagage avec lequel il avait commencé son voyage. (Rires à gauche). Sacrifice que nous avions d'ailleurs parfaitement prévu, (Très bien! très bien autour de l'orateur.)

J'ai eu l'honneur d'interroger le cabinet, interprète en cela du sentiment public. (Non! non! sur un grand nombre de bancs.) (Vraiment messieurs, je vous admire. Vous considérez la retraite d'un ministre comme un fait insignifiant? (Bruit et rires.).

Un membre. — Personne n'a dit cela.

M. Jules Favre. — Vos railleries vous appartiennent, je vous les laisse (Très bien! à gauche.) En nous faisant les interprètes de ce sentiment, nous avons obéi à un devoir impérieux : quelle explication le ministère nous a-t-il fournie? Il s'est renfermé dans son infaillibilité et il nous a dit que le cabinet restait le même quand un ministre des plus importants se retirait sur une question qui touche directement aux prérogatives de la Chambre! Depuis, la situation s'est précisée. Celui de MM. les ministres qui a lu à cette tribune un programme écrit et sans doute délibéré en commun, celui qui dans une autre enceinte a pu dire, « nous sommes le ministère des honnêtes gens. » Celui-là aussi s'est retiré, emportant avec lui les idées politiques qu'il n'a pu faire prévaloir, et le ministère serait toujours le même!

Nous ne pouvons nous payer de faux-fuyants. Il faut s'expliquer franchement. Eh bien, je vous le demande, où en êtes-vous de la politique? (Très bien! très-bien! à gauche)

Quand vous avez été appelés aux affaires, je l'ai dit, une partie des membres du cabinet était précédée par les vœux d'un grand nombre de membres de cette Assemblée.

Quelques-uns d'entre nous, cependant, concevaient une certaine inquiétude et avaient le pressentiment que, malgré le patriotisme le plus sincère, on se heurterait à une volonté obstinée qui serait une entrave. Ceux là ont tout fait pour rendre facile la marche du cabinet. (Mouvements divers.)

Aujourd'hui, le contrat est déchiré. Le ministère n'a pas voulu dissoudre la Chambre, il a préféré se dissoudre lui même. (Très bien! très bien! à gauche)

Ce n'est pas un ministère disloqué, c'est un ministère démasqué. (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.) un ministère centre droit, dans les rangs duquel M. de Forcade et M. Rouher ont leur place marquée à l'avance.

Ils viendront ici, avec la même autorité que M. le garde des sceaux, parler aussi de la liberté, dont ils se diront les plus fervents serviteurs. Nous les combattrons; car nous ne pouvons les croire capables de mener à fin l'œuvre de la régénération libérale après laquelle la France soupire. Et c'est au milieu de cette anarchie morale que vous venez demander à la Chambre de se séparer, de vous laisser maîtres de la place! Mais ce ne serait pas seulement une imprudence de notre part, ce serait une faute politique que le pays nous reprocherait avec une juste sévérité.

Je termine par des considérations d'un autre ordre; ne nous a-t-on pas reproché d'avoir peu légiféré depuis que nous sommes réunis? Le Gouvernement qui avait des promesses, ne nous a apporté qu'un seul projet de loi, celui qui est maintenant en délibération, et si la Chambre n'a pas été en vacances permanentes, c'est grâce à la fécondité de ses membres. Nous sommes en session depuis le 28 novembre, ou plutôt depuis le 28 décembre, le premier mois ayant été consacré à la vérification des pouvoirs. Qu'avons-nous fait?

Voix à droite. — A qui la faute? A toutes vos interpellations!

M. Jules Favre. — Quels ont été les projets présentés par le gouvernement? Il n'y en a eu qu'un seul, je le répète, celui qui est maintenant en discussion, et c'est au milieu de cette discussion que le ministère nous invite à nous séparer!

Quoi! cette loi tient en échec les juridictions, il suffirait peut-être de deux ou trois séances encore pour l'achever, et il faut tout interrompre! Si une pareille proposition était venue de l'opposition, vous n'auriez pas eu de paroles assez sévères pour la condamner. Les ministres peuvent aller au Sénat; nous, nous devons rester ici à remplir notre rôle, et ne pas donner la preuve d'une défaillance si singulière et si peu honorable! (Réclamations)

Je vous demande donc de continuer vos travaux d'achever au moins la loi de la presse, de vous ajourner, suivant l'usage, après Pâques, sans jour fixe, en laissant au président le soin de nous convoquer à domicile. On paraît croire que la tribune du Corps législatif pourrait contrarier celle du Sénat. MM les ministres nous réduisent donc au rôle modeste de mandataires du peuple, qui sont à la fenêtre, quand les destinées du pays passent sous leurs yeux. (Très bien! très bien! à gauche.)

Nous, nous voulons être à notre poste pendant des événements dont on ne peut prévoir la portée

Vous désirez, dites-vous, vous rendre dans vos départements. Assurément, ce désir est légitime Mais est-ce pour vous associer à cette activité dévorante?.. (Rires à gauche) Non, sans doute, c'est, je le crois, pour éclairer les populations. Mais que leur direz-vous de la politique du cabinet? Comment qualifierez-vous ce ministère qui n'est ni bleu, ni rouge, qui a fait des promesses et qui les a abandonnées? C'est le ministère de l'agitation et de la stérilité, voilà tout ce que vous pourrez dire. Eh bien, allez le déclarer au pays. Quant à nous, au nom de la dignité de la Chambre, dans l'intérêt des affaires, nous demandons que la proposition du gouvernement soit repoussée. (Applaudissements à gauche.)

M. le garde des sceaux. — Messieurs, dans les observations que vous venez d'entendre, il en est qui s'adressent à la Chambre, et d'autres qui atteignent le ministère.

Je répondrai aux unes et aux autres.

Je parle d'abord de la Chambre. — Est-ce que nous lui proposons d'abdiquer, de s'humilier, de s'abandonner, de se placer vis-à-vis de nous dans une situation subalterne et abaissée?

A qui avons-nous donné le droit de tenir un tel langage? Est-il un seul de nos actes que nous n'ayons soumis à la libre appréciation de la Chambre?.. (C'est vrai!) Est il un seul de nos actes à la suite duquel ne se trouve pas un vote, ou l'appui, ou l'adhésion, ou l'engagement de la Chambre? (Oui! oui! — Très bien! très bien!)

C'est la seconde fois que nous entendons dire, de ce côté (la gauche), où l'on prétend nous avoir soutenus — étrange prétention, en vérité! — (Sourires), c'est la seconde fois que nous entendons dire que nous sommes l'agitation et le péril...

M. Gambetta. — Et la stérilité.

M. le garde des sceaux. — Et la stérilité. On nous l'a dit une première fois lorsqu'il s'est agi d'imposer à un de vos collègues le respect de la loi, la soumission aux arrêts de la justice, et d'empêcher que dans ce pays d'égalité, personne ne pût se croire au dessus des autres et en dehors du droit commun

On nous a dit alors : vous ensanglantez la cité, vous troublez la rue, vous provoquez une sédition! Nous ne nous sommes pas déconcertés; nous avons persisté dans nos inflexibles résolutions; nous avons exécuté la loi, et le résultat de notre conduite a été, après quelques tentatives impuissantes de troubles, la sécurité, la confiance accrues, les affaires développées et plus de force donnée à la fois au gouvernement et à la liberté. (Vives et nombreuses marques d'approbation.)

Aujourd'hui que nous allons accomplir un acte grave aussi, nous entendons les mêmes attaques et les mêmes prédictions sinistres et les mêmes reproches : nous ne nous déconcerterons pas non plus de nos résolutions. Je vous en ai déjà expliqué les motifs, et je suis ardemment convaincu qu'en appelant la nation à ratifier la Constitution que nous avons élaborée, nous ne faisons pas œuvre d'agitation, mais seulement œuvre de conservation et d'apaisement. Le plus grand péril pour un gouvernement, messieurs, c'est de ne pas avoir une assiette légale incontestable.

Voix à gauche. — Vous le reconnaissez donc?

M. le garde des sceaux. — Oui, je le reconnais; oui, je reconnais que si nous nous contentions de l'approbation du Sénat pour un sénatus-consulte en 1851 : nous en éverions au gouvernement sa base ancienne sans lui en assurer une nouvelle et que dès lors nous créerions pour la société l'instabilité et le péril. (Très bien! très bien!)

Je comprends très bien que cet acte vous trouble, vous inquiète, vous déconcerte. Je comprends très bien que vous nous préfériez dans une situation incertaine, mal établie, de façon à vous assurer, pendant de longues sessions, le facile triomphe de nous reprocher notre usurpation.

Nous ne voulons pas vous laisser cette force, nous ne voulons pas que vous teniez le pays sans cesse agité.

M. Emmanuel Arago. — Je demande la parole. (Exclamations et mouvements divers.)

M. le garde des sceaux. — Nous ne voulons pas que vous le teniez sans cesse incertain sur son avenir. Aussi rassurant, dans cette occasion, aux seuls procédés dont nous ayons fait toujours usage, la franchise, la netteté, la loyauté, nous disons au pays : Nous opérons des changements constitutionnels graves, en contradiction avec les bases de 1851; nous demandons au peuple de changer par sa volonté souveraine et libre, ce qu'il a établi par sa volonté souveraine et libre.

Et alors fermes, fiers, sans aucune espèce de préoccupations, les yeux fixés en avant, nous marcherons dans les voies nouvelles, où les clameurs ne nous atteindront plus. (Très bien! très bien!)

Et que l'honorable M. Jules Favre me permette de lui dire — sans employer son langage bienveillant — puisque c'est ainsi qu'il exige qu'on caractérise ses paroles (Sourires), qu'il me permette de lui dire que si quelque chose pouvait nous confirmer dans la sagesse de notre résolution, ce sont les colères qu'elle lui inspire. (Marques d'assentiment sur un grand nombre de bancs) — (Exclamations et rumeurs à gauche.)

En ce qui concerne le ministère, je n'essayerai pas d'opposer des épithètes justificatives aux épithètes que vous venez d'entendre, et de prouver que nous ne sommes pas un ministère démasqué, un ministère déconsidéré, un ministère suspect, un ministère de réaction.

Je me borne à dire ceci ; Je défie qui que ce soit de prouver que le ministère s'est écarté sur un point quelconque.. (Mouvement à gauche.) Oui! sur un point quelconque, entendez-le bien, des promesses qu'il avait faites et du programme qu'il avait annoncé.

M. Léopold Javal. — Le programme du centre droit.

Un membre. — Il a fait plus!

M. le garde des sceaux. — Je me trompe, et je m'approprie une interruption très juste; le ministère s'est écarté du programme, mais pour aller au-delà de ce qu'il avait annoncé.

Plusieurs membres. — C'est vrai! c'est vrai!

M. le garde des sceaux. — Pour faire plus, pour faire plus vite et plus résolument. Et, en vérité, messieurs, je ne sais comment exprimer ma surprise, quand j'entends demander ce que nous avons fait, quand j'entends dire que nous sommes la stérilité.

Comment! nous sommes la stérilité! Mais nous avons, dans quelques mois, opéré une révolution complète dans les institutions du pays; nous avons établi, en trois mois, ce régime constitutionnel qu'il a fallu à l'Angleterre un siècle de luttes pour s'assurer. (Réclamations sur plusieurs bancs à gauche.)

M. Esquiros. — Il n'y a pas de régime constitutionnel quand il y a un plébiscite! On n'a pas un régime constitutionnel, parce que l'on a une constitution! Vous n'aurez pas établi le régime constitutionnel, parce que vous aurez fait une constitution!

M. le garde des sceaux. — Je sais à merveille qu'avoir fait une constitution ce n'est pas avoir établi un gouvernement constitutionnel; mais ce que nous avons fait, c'est une constitution parlementaire et libre, et non une constitution quelconque. Vous le contestez! il est bien d'autres choses que vous avez contestées à tort! (Interruption à gauche.) Admettez que vous pouvez vous tromper!

Plusieurs voix. — Parlez! parlez! — Continuez!

M. le garde des sceaux. — Nous avons opéré une transformation complète.

Appelés aux affaires, au milieu d'une session, sans avoir pu nous préparer, interrompus à chaque instant par des incidents imprévus, nous vous avons présenté des lois nombreuses dont quelques-unes ne sont pas votées, et nous avons préparé et conduit à bonne fin une réforme constitutionnelle décisive.

Nous avons été fidèles à toutes nos promesses; nous avons pratiqué tous nos principes, et nous avons été ce que nous avons promis d'être, des serviteurs fidèles et dévoués à la liberté; mais nous n'avons pas séparé la liberté de l'ordre; nous n'avons pas séparé la liberté de l'empire, que nous avions promis de défendre.

Sur un grand nombre de bancs. — Très bien! très bien!

M. le garde des sceaux. — Nous n'avons pas séparé la liberté du maintien de ces lois sociales, sans lesquelles une nation ne peut se mouvoir, se développer et prospérer.

Attaquez-nous aussi durement que vous le voudrez, nous n'en porterons pas moins la tête haute, et c'est avec confiance que, dans le présent comme dans l'avenir, nous attendrons le jugement du pays non-seulement sur nos intentions, mais aussi sur nos actes! Le pays dira que nous avons été les auxiliaires dévoués de l'empereur dans la transformation constitutionnelle et libérale de nos institutions. (C'est vrai! — Très bien!)

Et après avoir raconté les lois que nous avons présentées, les réformes que nous avons opérées, les efforts incessants que nous avons déployés au milieu de circonstances souvent difficiles, l'histoire dira de nous qu'il ne nous a pas manqué ce qui complète tout, les attaques passionnées, les reproches immérités, les défiances injustes et les soupçons sans fondement. (Mouvement à gauche)

Oui! nous acceptons sans crainte vos attaques et vos reproches; nous ne redoutons ni vos défiances ni vos soupçons. Et du haut de cette tribune, nous disons au pays, qui nous écoute et qui nous croira : Tant que mes amis ..

Quelques voix à gauche. Quels amis?

M. le garde des sceaux... tant que mes amis et moi nous occuperons ces bancs ministériels, vous pouvez être convaincus qu'il n'y a pour vous ni péril, ni surprise ni piége; que les institutions libérales seront sauvegardées, développées, défendues, et que ni l'empire, ni la liberté, ni l'ordre, ni le progrès ne courront aucun danger. (Applaudissements prolongés au centre.).

M. le comte de Kératry. — Qu'est-ce que le pays dira donc des ministres qui s'en vont?

M. Jules Favre. — Je voudrais bien qu'à côté de l'éloquence se plaçât l'argumentation; à côté des déclarations pompeuses, les déclarations saisissables. M. le ministre a terminé sa harangue en disant que lui et ses amis, resteraient sur les bancs du ministère, la France pourrait être tranquille.

M. le garde des sceaux. — J'ajoute : et le souverain que nous servons. (Très-bien! très-bien!)

M. Jules Favre. — C'est là une déclaration pleine de franchise, sans doute; mais je ne crois pas qu'elle ait la portée que M le ministre lui suppose; en effet, au moment où se faisait cette déclaration, nous nous demandions quels sont les amis de M. le garde des sceaux.

L'honorable M. Buffet n'en était il pas? Et M. le ministre des affaires étrangères? lui qui disait « qu'on ne détacherait pas une pierre de l'édifice sans qu'il s'écroulât tout entier » Lorsque l'éloquence est en contradiction avec la vérité, nous devons nous attacher à dégager la réalité des mots pompeux.

M. le ministre ne veut pas, dit-il, s'aventurer sur le terrain de ses adversaires. C'est fort commode, assurément Mais quand le ministère s'est formé, n'a-t il pas été dit que son programme serait celui des deux centres réunis? Programme qui demandait que le Corps législatif fût associé au pouvoir constituant.

Eh bien! ce pouvoir nous a été ravi. Je trouve donc très naturel que les deux ministres du centre gauche se soient retirés; c'est là un acte honorable dont le pays leur sera reconnaissant Mais soutenir après cela que le ministère est homogène, c'est avoir trop de confiance en soi-même Cette confiance, le pays ne la partagera pas.

M. le ministre de la justice doit nous dire quelles ont été les raisons de la retraite de l'honorable M. Buffet. (Interruptions.)

Je vais plus loin, et je prendrai respectueusement la liberté de poser la même question à l'honorable ministre des affaires étrangères.

Il est évident, en effet, que sa résolution est extrêmement grave, non-seulement à cause de l'estime légitime dont il est entouré qu'à cause de la déclaration politique qu'il a fait entendre. (Nouvelle approbation à gauche.)

Le pays ne peut pas rester plus longtemps dans l'obscurité sur la situation.

Il y avait deux natures de promesses qui vous avaient valu les sympathies d'un grand nombre de membres de cette Chambre. Vous ne voulez pas des nôtres, soit. Vous ne rencontrerez sur ce point aucune contradiction de notre part; mais enfin, vous aviez conquis celle d'un grand nombre de nos collègues, grâce à cette promesse d'appliquer les deux politiques.

Eh bien, il y en a une qui est désertée, c'est la politique parlementaire; celle que vous avez conservée, c'est celle qui se rapproche du pouvoir personnel dont la nation ne veut plus. (Interruptions.)

Vous pouvez protester, mais votre silence est celui d'hommes qui sentent que leur cause est détestable. (Très bien! très bien! à gauche. — L'ordre du jour! l'ordre du jour!)

M. le président Jérôme David. — Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close. Je mets aux voix la proposition émanée du gouvernement. Le scrutin a été demandé, il va y être procédé.

A la majorité de 193 voix contre 63, sur 256 votants, la proposition d'ajournement est adoptée.

M. Mége. — Il est bien entendu que l'ajournement qui vient d'être voté ne s'applique qu'aux séances publiques.

La commission du budget, que j'ai l'honneur de présider, a cru répondre au sentiment général de la Chambre, aux nécessités qui lui sont imposées par la mission qui lui a été confiée, en décidant que ses travaux ne seraient pas suspendus. (Oui! oui! — Très bien! très bien!)

M. Javal. — Je ne vois pas pourquoi, après que la Chambre, sur la proposition du gouvernement s'est ajournée pour que les députés aillent travailler les départements, les membres de la commission du budget n'iraient pas en faire autant. (Bruit.)

Voix nombreuses. — Nous protestons contre cette interprétation.

Question

M. J. Ferry. — Ce que j'ai annoncé hier à M. le garde des sceaux l'intention où j'étais de l'interpeller sur l'état de l'instruction du grand complot, il m'a répondu avec un dédain superbe (Interruptions) qu'il me prévenait d'avance qu'il ne me répondrait pas. Cette déclaration n'a pas changé mes intentions.

S. Exc. M. le garde des sceaux. — Vous aviez dit que vous m'interrogeriez sur le complot.

M. J. Ferry. — Sur l'état de l'instruction.

S Exc. M. le garde des sceaux. — Je répondrai là-dessus.

M. J. Ferry. — Est il vrai qu'à la date des 7 et 8 février, une instruction, qui n'est pas près d'être terminée, a été commencée, et qu'à ses débuts, elle a impliqué quatre cent cinquante accusés? Est-il vrai que la plupart des personnes arrêtées l'ont été en vertu de mandats délivrés par le préfet de police, avec cette circonstance déplorable qu'ils étaient, pour le plus grand nombre, en blanc? Est-il vrai qu'un grand nombre de ces mandats ont été légèrement lancés, à ce point que les journalistes qui avaient été l'objet de mesures de rigueur ont été renvoyés après une détention qui a varié de quinze jours à trois semaines, et sans avoir été interrogés?

Est-il vrai qu'après avoir compris 450 personnes sous l'inculpation de complot contre la sûreté de l'Etat et la vie de l'empereur, le chiffre s'en est réduit à 71? Est il vrai que, depuis, un certain nombre de ces 71 personnes ont été mises en liberté, mais que de nouvelles arrestations sont venues combler les vides? Est-il vrai, enfin, que cette instruction, commencée le 8 février, en est à ce point qu'il faudra encore, suivant les journaux judiciaires, six semaines pour aboutir à une solution juridique? Je demande si ces faits sont vrais et si M. le garde des sceaux les approuve, si le gouvernement approuve un ensemble de pratiques où les habitudes judiciaires sont remplacées par de vastes coups de filets opérés par la police.

Autrefois, on cherchait des indices d'abord, on procédait ensuite à des arrestations; à présent, on commence par arrêter, sauf à chercher ensuite des preuves.

Si tout cela est exact, n'est-il pas vrai de dire que notre pays est le dernier qui soit sous le soleil, en ce qui concerne les garanties de la liberté individuelle? (Approbation à gauche)

M. le garde des sceaux. — Si, en effet, un grand nombre d'arrestations ont eu lieu, on sait à la suite de quelles circonstances elles ont été opérées : après des actes séditieux, des barricades construites. (Bruit à gauche.) Ces barricades, ce n'est pas moi sans doute qui les ai élevées. (On rit.)

M. Arago. — Mais vous tâchez d'en profiter!

M. le garde des sceaux. — Quand nous sommes obligés de faire des arrestations, nous y voyons pour nous une cause de profonde tristesse et non une occasion de profiter. (Très bien! très bien!)

M. Arago. — Parmi les personnes arrêtées, il y a des chefs d'industrie, j'en connais... (Interruptions.)

J'ai été appelé à en visiter à Mazas, comme avocat; et j'ai vu là des hommes qui depuis deux mois étaient retenus loin de leurs affaires, et qui, après six semaines, n'avaient pas encore été interrogés, de sorte qu'il est bien établi que sous ce gouvernement-ci, comme sous les plus mauvais, on se soucie fort peu de la liberté individuelle. (Approbabation à gauche. — Réclamations.)

M. le garde des sceaux. — Je disais qu'à la suite d'émeutes, de barricades construites, un grand nombre d'arrestations avaient eu lieu.

Je n'ai point à savoir de quelle manière la justice a procédé, elle a fait son œuvre.

Le gouvernement n'avait point à y intervenir, et il n'est intervenu que pour recommander à la justice, ce qui certainement était déjà dans l'intention des magistrats, la plus grande célérité.

L'instruction a été suivie activement, et ce matin même, M. le procureur général, que j'ai interrogé, m'a assuré que l'ordonnance du juge d'instruction pourrait être rendue, non pas dans six semaines, mais dans quelques jours.

La moyenne des instructions pour complots qui ont eu lieu à d'autres époques, a toujours été de quatre à cinq mois; c'est la première fois qu'une instruction de cette nature aura pu être terminée en deux mois.

Le fait prouve avec quel souci le gouvernement s'attache à allier à l'accomplissement de son devoir de gardien de la sécurité publique les sentiments d'humanité. (Très bien! très bien!)

M. Emmanuel Arago. — Laisser un homme en prison six semaines sans l'interroger, — je puis en citer un, M. Bruneraau, — cela est contraire à la loi.

Le pays, en présence de tels actes, saura que nous sommes à une époque où l'on a ressuscité les lettres de cachet. (Bruit.)

M. Jules Ferry. — La réponse de M. le garde des sceaux satisfait à une partie de mes réclamations. C'est une bonne nouvelle d'apprendre que les anxiétés des accusés et de leurs familles vont cesser dans quelques jours.

Mais M. le ministre n'a justifié, car cela est injustifiable, ni les procédés employés à l'origine de cette affaire, ni la durée de l'instruction. Ce n'est pas accomplir les devoirs de la justice que de jeter ces vastes coups de filets de la police, pour renvoyer ensuite, souvent sans les avoir interrogés, ceux qu'on n'aurait jamais dû arrêter. Je dis qu'on n'a pas ce droit, que c'est diviser la nation en deux classes, les suspects et les non-suspects! (Bruit divers.) Oui, par le temps qui court, il y a des suspects. Je pourrais citer les noms de personnes remises en liberté après six semaines de détention, et auxquelles on ne pouvait reprocher que d'avoir été arrêtées six mois auparavant.

Je demande qu'on s'explique aussi sur ces mandats en blanc décernés par le préfet de police Que M. le ministre ne dise pas qu'il n'a pas à s'occuper des procédés de la justice. Ces procédés vous appartiennent, vous êtes le chef de la justice, vous êtes chargé de veiller sur la façon dont la magistrature accomplit son devoir. Vous avez le droit de surveillance sur les tribunaux, vous avez le droit de donner des instructions. Si vous avez laissé faire, c'est que vous approuvez. Cette instruction a été un scandale, et vous en êtes les complices. (Approbation à gauche. — Bruit.)

M. le garde des sceaux. — A votre aise! (Très bien! très bien! — La clôture! — Bruit à gauche.)

M. Pelletan. — M. le ministre ne répond donc pas?

M. le garde des sceaux. — J'ai dit ce que je croyais devoir dire et si vous m'accusez d'être le complice d'actes scandaleux, qui n'existent pas, je me borne à vous dire : A votre aise! (Très bien! très bien! — Aux voix! aux voix!)

M. Pelletan. — Je demande la parole contre la clôture. M. le ministre de la justice me répond : à votre aise!

Voix nombreuses. — Ce n'est pas à vous que le mot a été adressé.

M. Pelletan. — Je n'accuse pas M. le ministre de complicité, mais de silence. Je lui demande une fois de plus : Oui ou non, délivre-t-on des mandats en blanc? Sur un tel fait, le ministre ne peut pas se taire: s'il est faux, on doit le démentir; s'il est vrai, alors les lettres de cachet sont rétablies.

M. le président Jérôme Davaid. — L'incident est clos.

M. Jules Favre.— Je désire adresser une question au gouvernement, et particulièrement à M. le ministre de la guerre.

Il s'agit de l'exercice du droit plébiscitaire en Algérie. J'ai demandé à M. le ministre si les Français qui sont en Algérie seraient appelés à voter sur le plébiscite. Il m'a répondu que tel serait le vœu du gouvernement, mais que de graves difficultés matérielles s'y opposaient.

Il n'y a, m'a-t-il dit, en Algérie que des listes pour les élections municipales, où les Français, les étrangers et les indigènes sont confondus. Il a ajouté que distinguer sur ces listes les diverses catégories d'électeurs était un travail fort long et qu'il serait difficile de l'effectuer en temps utile.

C'est là une erreur, j'ai pris des renseignements, j'ai là entre les mains une de ces listes, et la nationalité de ceux qui y sont portés y est très clairement indiquée. Il y a des colonnes distinctes pour les Français d'origine, pour les Français naturalisés, pour les étrangers et pour les indigènes.

Il est donc facile d'établir une liste spéciale ne contenant, pour le vote du plébiscite, que les Français d'origine et les Français naturalisés. Je demande que cela soit fait et je suis en cela l'organe d'un grand nombre de personnes résidant en Algérie.

M. le ministre de la guerre. — L'honorable M. Jules Favre n'a pas bien saisi la réponse que je lui ai faite. Ce qu'il demande est conforme aux intentions et aux délibérations du cabinet. J'ai déjà prescrit au gouverneur général par le courrier de lundi soir les mesures à prendre à ce sujet. Les listes électorales municipales comprennent les Français et les naturalisés, les indigènes et les israélites. J'ai prescrit de prendre sur les listes les Français d'origine et les Français naturalisés et de les faire voter. Je regrette beaucoup que M. Jules Favre n'ait pas saisi la première réponse que je lui avais faite à ce sujet.

M. Jules Favre.— Je remercie M le ministre de ses explications.

M. le président Jérôme David. — Je consulte la Chambre pour savoir si elle veut intervertir son ordre du jour et s'occuper immédiatement d'un certain nombre de projets qui ne semblent pas devoir donner lieu à discussion.

La Chambre consultée se prononce pour cette interversion et adopte sans discussion les conclusions de la commission d'initiative parlementaire, tendant à renvoyer aux bureaux l'examen de la proposition de M. le marquis d'Andelarre, relative à la représentation de l'agriculture; les propositions de MM. Bethmont et Magnin, relatives : la première à l'organisation des conseils généraux ; la deuxième aux attributions de ces conseils généraux, et la proposition de M. Thoinnet de la Turmelière, ayant pour objet d'étendre les dispenses du service militaire édictées par l'art, 14 de la loi du 21 mars 1832, au profit des jeunes gens engagés dans les professions agricoles.

M. le président Jérôme David. — Je consulte la Chambre sur les conclusions de la commission d'initiative parlementaire, tendant à renvoyer aux bureaux la proposition de M. Granier de Cassagnac et plusieurs de ses collègues, portant réduction de 50 p. 100 des droits à l'entrée des vins en cercles dans la ville de Paris.

M. Paul Bethmont. — La Chambre a nommé une commission de dix huit membres chargée d'étudier la question des boissons. La proposition de M. de Cassagnac se rapporte évidemment au même sujet, car tous ceux qui ont été nommés membres de la commission se sont expliqués sur la proposition de M. de Cassagnac. En cet état, je pense qu'il est conforme aux intentions de l'assemblée et à la nature des choses, de renvoyer cette proposition à la commission des boissons.

M. Granier de Cassagnac. — La commission désire qu'on lui renvoie mon projet de loi et j'ai pleine confiance en elle, mais je demande à son président de vouloir bien déclarer qu'elle s'occupera de ma proposition toute affaire cessante.

M. Paul Bethmont. — Elle s'en occupera avec une activité dévorante.

M. Larrieu, président de la commission. — La commission se réunira dès demain pour commencer l'étude de la proposition, si celle ci lui est renvoyée.

M. Granier de Cassagnac. — Je remercie la commission et j'accepte le renvoi en ces termes.

M. Glais-Bizoin. — Je m'oppose au renvoi proposé par M. Bethmont.

La commission de dix-huit membres est saisie de deux propositions que j'ai faites et qui sont absolument distinctes de celle de M. Granier de Cassagnac. La première tend à une réforme complète de l'impôt des boissons; la seconde, à la suppression radicale des octrois.

La commission a, pour cette étude, à examiner les procès-verbaux de la commission d'enquête de 1850 et à préparer un système général de remplacement des ressources de l'octroi. Or, que demande M. Granier de Cassagnac : Une réduction de moitié sur les droits aux barrières de Paris.

C'est là une question qui doit être résolue par une commission spéciale d'accord avec la commission du budget; elle n'a aucun rapport avec celles dont est saisie par mes propositions la commission de dix-huit membres.

M. Larrieu, président de la commission. — Du moment où il y a une commission de dix-huit membres saisie des questions spéciales relatives aux impôts sur les boissons, je ne crois pas qu'il y ait lieu de nommer une nouvelle commission pour une de ces questions; j'ajouterai que le règlement ne permettant pas à un membre de la Chambre de faire partie de plus de deux commissions, il serait peut être difficile de trouver des commissaires compétents pour l'étude de cette question spéciale. Enfin, du moment où il y a une commission qui est prête à fonctionner immédiatement, pourquoi en organiser une nouvelle.

M. Granier de Cassagnac. — L'immense majorité des 135 membres qui ont signé ma proposition désire qu'elle soit renvoyée à la commission des boissons. De son côté, cette commission est disposée à lui donner la priorité. Je demande donc que l'on se conforme au vœu général en renvoyant ma proposition à cette commission. (Très bien! très bien!)

M. le baron Eschasseriaux. — Je ne comprends pas ce débat; la décision a été prise au moment où on a nommé une commission pour le projet de loi de M. Glais-Bizoin. En demandant que cette commission fût composée de dix-huit membres, j'ai indiqué qu'elle serait chargée d'examiner la proposition de M. Granier de Cassagnac.

La Chambre l'a implicitement décidé. Cette commission a déjà préparé l'étude de la question en réunissant les matériaux et les documents nécessaires, et elle sera en mesure de présenter prochainement une solution, ce qui, du reste, sera nécessaire avant que le projet de loi sur le budget extraordinaire de la ville de Paris apporté hier à la Chambre soit discuté. (Très bien! très bien!)

M de Saint Paul. — On a déposé un projet de budget pour la ville de Paris; dans ce projet, la ville de Paris demande le maintien intégral des droits d'octroi sur les boissons. La proposition de M. Granier de Cassagnac n'est donc qu'un amendement à ce budget. [illegible] questions connexes qui devront [illegible] une seule commission, celle [illegible] (Non! non!) Car, remarquez-le, [illegible] sible de décider sur la proposition de M. Gra-

sier de Cassagnac sans mettre celle-ci en regard des possibilités du budget de la Ville.

M. Granier de Cassagnac. — Je n'admets pas que mon projet soit soumis à un juge intéressé, et je prie M. le président de consulter la Chambre sur la proposition qui m'est commune avec M. Larrieu : le renvoi à la commission de dix-huit membres.

M. le président Jérôme David. — La Chambre a entendu la discussion qui a eu lieu. Ceux qui veulent une commission spéciale voteront contre le renvoi aux bureaux proposé par la commission d'initiative

Les conclusions de la commission d'initiave ne soit pas adoptées. La Chambre décide que le projet de loi sera renvoyé à la commission de dix huit membres précédemment nommée.

Bulletin des travailleurs

Demandent du travail ou un emploi :

MM. Devaux et Pessart, 11, rue d'Alsace, correcteurs dans un journal ou une imprimerie; expéditions ou autres écritures; leçons de français; titres et certificats.

Mme Adèle de Livernière, née de Graval, 74, rue Sedaine, hôtel de l'Europe; dame de compagnie près d'une personne âgée; grand besoin d'emploi.

Chaillou, 40 ans, l'homme et la femme sans enfants, désireraient une place de concierge, 176, faubourg Saint-Denis.

On demande :

Chez M. Lesage, appareilleur de gaz de la ville de Metz :

1° Un bon ouvrier plombier pour le gaz et l'eau, connaissant la pose des appareils à gaz. Bon prix et ouvrage assuré pour l'année;

2° Un bon onvrier fondeur et tourneur pour la partie du gaz et connaissant la garde-robe. Bon prix et ouvrage assuré pour l'année.

BOUDET.

Communications ouvrières

Citoyens, nous vous prions d'assister à l'assemblé générale des adhérents de la *Marmite*, samedi prochain 16 avril, à huit heures du soir, rue J.-J. Rousseau, à la salle de la Redoute.

Les questions portées à l'ordre du jour de cette assemblée intéressent tous les travailleurs au point de vue de la consommation comme au point de vue de leurs corporations respectives.

Il faut que les comités d'initiative soient secondés dans le mouvement qu'ils propagent; ils comptent sur l'appui de tous, car ils représentent les intérêts de tous.

Salutation fraternelle.

Pour le comité du 5e groupe,
G. BERTIN.

Pour les communications ouvrières,
COLLOT.

Réunions publiques

SALLE DES CONFÉRENCES
39, boulevard des Capucines

Tous les dimanches, à huit heures et demie du soir, M. F. Rabbe interprètera et critiquera une œuvre dramatique empruntée au répertoire ancien ou moderne, français ou étranger. Le talent reconnu du lecteur donnera à ces soirées tout l'attrait d'une véritable représentation dramatique.

Tous les lundis soir, « La conscience humaine dans l'histoire, » par M. Eugène Garcin.

Les mercredi 20 et 27 avril, conférences par M. Emile Deschanel, sur la « Question des femmes, sur le bien et le mal qu'on a dit d'elles, sur leur passé, leur présent, leur avenir. » On peut dès à présent s'assurer des places, au secrétariat, tous les jours, de midi à 5 heures.

Conférence publique tous les soirs à huit heures et demie du soir.

CAFÉ-CONCERT DE L'ÉTOILE
142, boulevard de Grenelle.

Tous les mercredis, à huit heures du soir.
Ordre du jour :
Les principes du socialisme.

SALLE MOLIÈRE
159, rue Saint-Martin.

Vendredi, 15 avril, conféreence sur Mirabeau et la Révolution.

Samedi, 16 avril, conférence sur Capital et travail.

SALLE DU CONCERT DU CHALET DES POSTES
54, rue Lhomond.

Samedi 16 et lundi 18 avril, à huit heures du soir, conférence sur la Situation actuelle de l'ouvrier, avec le concours de plusieurs députés et organisateurs des réunions publiques.

CASINO, 16, RUE CADET.

Samedi 16 avril, à huit heures du soir, conférence sur le Plébiscite aux colons. Le président sera ultérieurement désigné. Orateurs : MM. Pelletan, Glais-Bizoin, Pascal Duprat et Ménier assisteront à la séance, ainsi que M. Lefébure et plusieurs députés. Prix des places : réservées, 3 fr; premières, 2 fr.; secondes, 1 fr. Les dames sont admises.

SALLE DES FOLIES-BERGÈRES
Rue Richer, 32

Samedi, 16 avril, à huit heures du soir, cinquième conférence populaire sur le Budget. Orateurs : les citoyens Malardier, Pascal Duprat, anciens représentants du peuple, Alexandre Laya, Mathorel et autres.

Entrée, 50 centimes.

SALLE DE LA REDOUTE
35, rue Jean-Jacques-Rousseau.

Samedi, 16 avril, à huit heures et demie du soir, conférence sur la Liberté des cultes à Constantinople, par M. Ad. Crémieux, sous la présidence de M. Henri Martin. Prix des places : réservées, 5 fr.; premières, 2 fr.; secondes, 1 fr.

On trouve des billets à la salle même, 35, rue Jean-Jacques-Rousseau; au secrétariat de l'Alliance israélite universelle, 37, rue de Trévise; aux bureaux du journal *la Libre Conscience*, 25, rue Gay-Lussac, et de M. Thérifocq, 20, rue Saint-Roch.

Une série de conférences en faveur de l'organe philosophique *la Libre Conscience* sera faite par MM. A. Franck, Henri Martin, Pelletan, Chavée, Flammarion, Garcia, etc.

Samedi 16 avril, assemblée générale de la Société des gens de lettres, salle Sax, 50, rue Saint-Georges, à huit heures du soir.

Aujourd'hui, 15 avril, banquet égalitaire des libres penseurs au Salon des familles, 48, avenue Saint-Mandé, à sept heures du soir. Prix des cartes, 3 fr. 75, chez Henri Verlet, 33, rue de Buci.

Banquet de fraternité et de solidarité de libres penseurs : Vérité, Raison, Justice. Ce banquet aura lieu le 15 avril, à 5 heures du soir, chez M. Alexandre, place des Trois-Communes, face au lac Saint-Fargeau. On trouvera des cartes chez les citoyens :

Dupont, rue de Belleville, 39; Comte, rue de Belleville, 19; Mercier, Grande-Rue, 44; Alexandre Thuillier, porte de Romainville.

En vue de se connaître entre eux et donner un moyen de s'entr'aidea mutuellement, plusieurs des délégués des employés de la papeterie viennent aujourd'hui faire un appel à tous leurs collègues et ont à cet effet projeté :

Un banquet fraternel qui aura lieu le dimanche 1 mai à une heure précise, chez M. Maurice, salon des Familles avenue Saint Mandé, 46, 48 et 50 (quartier Picpus). à 4 fr. par tête. On peut se procurer des cartes jusqu'au 24 avril inclusivement, chez M. Morey, rue Folie Méricourt, 86; Sevelinge, 69, rue des Marais Saint Martin; Charles Rouliot, chez M. Boyer, de 8 à 10 h. du soir rue du Grand Chantier 5 et à la société de la Papeterie parisienne, 67 rue Montorgueil tous les jours jusqu'à sept heures.

COLLOT.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DU CREUZOT, GRÉVISTES ET FAMILLES DES CONDAMNÉS D'AUTUN.

Collectes aux réunions de la salle Molière, le 2 avril, 24 fr. 80 c. Le 6 avril, 18 fr. 80 c, — Le citoyen Barge, tailleur à Corbeil. 50 c. — Molinero. 1 fr.

31 mars. Un groupe de citoyens qui ne sont pas de l'avis du Schneider, 5 fr. 50 c. — Un groupe de citoyens de Rives (Isère), 7 fr. 30 c. — H. de P..., 1 fr. — Hyacinthe et Marc, 2 fr. — Citoyen Pourcher, 50 c. — François Coutant, 2 fr.

Un groupe d'ouvriers tailleurs, 13 fr. 50. — Emile-Pierre Lemesnil, 5 fr. — Brun, ouvrier tailleur, pour la canaille, 50 c. — Mme A. C., ouvrière républicaine, ennemie des exploitations, 50 c. — C. C., apprenti bijoutier, 25 c. — Deux républicains enragés pour le triomphe de leur cause, tous les deux ex-militaires, 2 fr. — Trois citoyens et deux citoyennes, 2 fr. — Cezard, 1 fr. — Les citoyens P. Adrien, A. Perreau. T. Bousquet, L. Jacquot, N. Edel, T. Pautier, A. Huyot, Nestor Richet, 4 fr. — Les citoyens Jamet et J. D., 1 fr. — La famille républicaine L., 3 fr. — Achille de Curanza, 25 c. — Collecte du jeudi 31 mars, 100, avenue de Choisy, 11 fr. 80. — Molin, républicain de Bercy, 1 fr. — Un groupe de garçons de salle, républicains socialistes : Jules Gandiffret François Girod, Simon Félix, Aimable, Chaloignac Félix, Depreux, ennemi de l'olivier, Michaud, Maury Antoine, Petit Séraphin, Goupil, Glares, Humblot Célestin, Varin et Valette Margottat, Berbam, prussien, Marche Germain, Vildrequin Emile, Denay, Vuillen, P, Buscail, Emile Halezaire, Royer, Thomas, Auguste, Marc Faudier, Coudray, ensemble : 12 fr. 50. — Philippe Laborde, tailleur, républicain, 50 c.

Un atelier de fleuristes, 2 fr. 50 c. — Une vieille républicaine, 1 fr. — Collet, 50 c. — La section internationale allemande de Paris, 20 fr. — Mme Fléchelle, 1 fr. — Le citoyen E. Lepelletier, de Nice (Alpes Maritimes), 40 c. — Le citoyen Petit et sa dame, 50 c. — Cros, ancien garde de Paris, 50 c. — Souris, 50 c. — Chotard, 50 c. — Un citoyen qui sort de la Santé, 50 c. — Son fils, 50 c. — Bourrel, 50 c. — David, 50 c. — Jourdan, 50 c. — Petit Louis, cloutier, 1 fr. — Un républicain et une républicaine, 1 fr. — Une bonne amie du peuple qui n'aime pas les assassins, 25 c. — Un boulanger qui aimerait mieux ne pas travailler que de faire du pain pour les assassins, 25 c.

G. BOUDET.

Souscription

EN FAVEUR DES FAMILLES DES DÉTENUS PENDANT OU DEPUIS LES DERNIERS TROUBLES.

Léonin Arnaut, négociant en eaux de-vie en gros, à Cognac (Charente), troisième souscription, 10 fr. — Belmont, 50 c. — Diaudet, 50 c. — Voissieux, 50 c. — Damont, Jules César, 50 c, — Un groupe de républicains, 2 fr. 50. — Loret, 50 c. — Quarante trois ouvriers lithographes, 11 fr. 50. — Un groupe de libres-penseurs : Cantrel, Mathurin, Legras, Bellayne, Vergne, Scelley, Schmidt, madame Vergue, Lefèvre, Lapostolet et anonymes, ensemble : C., B., V., J., K., X., 16 fr. — Un groupe d'ouvriers du port de Brest, ensemble, 3 fr. — Neuf citoyens fondeurs, rue Vavin, maison Gruet, 4 fr. 50. — Morliani, 10 fr. — Un républicain, 30 c.

Un ami de Rochefort, ennemi du jugement de Tours, 50 c. — Froimont, 5 fr. — Le citoyen A. irréconciliable de la première, qui réclame son député, 25 c. — Pigeon, ancien transporté, 1 fr. — Toujours, le boutonnier concierge, 1 f. 50 c. — Ardiet et ses deux fils, tous républicains, 1 fr.

BOUDET

Une lettre de Marseille du 29 janvier, tombée en rebut, nous revient munie d'un timbre de cinq francs destiné au monument de Victor Noir.

Nous remercions la personne de qui part cet envoi et qui se dit dévouée à la bonne cause ainsi qu'à notre bien aimé rédacteur en chef.

Nous voudrions avoir l'espace suffisant pour insérer au plustôt la liste des souscriptions; mais que les souscripteurs veuillent bien attendre leur tour.

Nous veillerons à les satisfaire aussitôt que nous le pourrons. Les listes paraîtront, mais quand ? Voilà ce qui est difficile à préciser. Elles paraîtront, mais patience.

BOUDET

LA BOURSE

PARIS, LE 13 AVRIL 1870.

	Cours de clôture Hier	Cours de clôture Ce soir.	Hausse	Baisse
3 0/0	73 62	73 77	.. 15	.. ..
4 0/0	103 ..	102 50	.. ..	.. 50
ACTIONS				
Banque de Fr.	2800	2800 ..	.. ..	.. ..
Nord	1177 50	1177 50	.. ..	.. ..
Orléans	967 50	965	.. ..	2 50
Lyon-Méditer.	1033 75	1032 50	.. ..	1 25
Est	617 50	617 50	.. ..	.. ..
Ouest	605 ..	605 ..	.. ..	.. ..
OBLIGATIONS				
Ville de Paris.				
— 1852.	1395 ..	1390 ..	.. ..	5 ..
— 1855.	4[illegible]0 25	460 50	.. 25	.. ..
— 1865.	513 ..	513 ..	.. ..	.. ..
— 1869.	364 ..	363 ..	.. ..	1 ..
Orléans 3 0/0	342 50	342 25	.. ..	.. 25
Méd.-Fus. 3 0/0	339 50	339 50	.. ..	.. ..
Lyon 3 0/0	337 ..	335 ..	.. ..	2 ..
Est 3 0/0	345	346 ..	1	.. ..
Ouest 3 0/0	338 75	340 ..	1 25	.. ..
Nord 3 0/0	352 50	350 ..	.. ..	2 50

L. MAROT.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

LE PRÊTRE A LA BOURSE — OPÉRATIONS D'AGIO — M. PILLOT CONTRE L'ABBÉ PEYER

Au moins, celui-ci procède carrément, il est allé, en plein soleil, à la Bourse, en soutane s'il vous plaît; il y a tripoté sur toute sorte de choses ténébreuses, il a perdu, et, aujourd'hui, il vient dire hardiment au tribunal :

« Je me suis livré à des actes illicites, j'ai brassé des spéculations immorales; j'invoque donc le bénéfice de la loi, l'exception de jeu. Mon mandataire, ou plutôt mon créancier s'en tirera comme il pourra. »

M. Pillot, agent de change, qui a opéré pour l'abbé Peyer, n'entend point que les choses se terminent ainsi. Il assigne en paiement d'une somme de 5,025 fr. pour reliquat de compte de boursicoterie, le prêtre qui comparait à la barre, toujours ensoutané.

M. Buisson, agréé de M. Pillot, qualifie, comme il convient, l'échappatoire déloyal et honteux de M. Peyer, il nous a montré cet homme, étalant effrontément sa robe au milieu des chapardeurs de la corbeille, cancannant, écoutant, furetant, espionnant, frottant son tricorne aux feutres graisseux des juifs, abusant de son vêtement soi disant respectable pour capter la confiance, et qui, après avoir trempé les doigts dans des vilenies sans nombre, ose venir arguer de l'immoralité du jeu qu'il a pratiqué, pour faire rayer sa dette.

Le tribunal de Commerce a rendu le jugement suivant :

« Attendu que l'abbé Peyer, présent à la barre et revêtu de son costume, oppose l'exception de jeu, prétendant qu'il s'est rendu à la Bourse pour jouer, mais qu'il a eu affaire à des joueurs de mauvaise foi qui l'ont triché;

« Attendu qu'on ne peut admettre qu'un prêtre se rende journellement à la Bourse pour y suivre les opérations de jeu et que le tribunal doit croire, pour l'honneur de la robe que porte le défendeur et malgré sa propre affirmation, qu'il s'est livré à des opérations sérieuses et non pas, comme il voudrait le faire accroire, à des spéculations immorales, ne pouvant servir de base à une action en justice;

« Par ces motifs,

« Rejette l'exception;

« Et attendu que le tribunal ne possède pas, quant à présent, les éléments nécessaires pour apprécier le compte d'entre les parties, ordonne avant faire droit que les parties se retireront devant un arbitre rapporteur, dépens réservés. »

E. MOROT.

LA RAMPE

De même que M. Larochelle, M. Cournier, le nouveau directeur du théâtre des Menus-Plaisirs, avait découvert dans ses cartons un drame qui lui paraissait digne d'être joué.

M. Langlois, l'auteur de cet ouvrage, apprit avec plaisir cette bonne nouvelle, et voilà comment la *Fourmilière* fut montée en quelques semaines.

La scène se passe loin de Paris, au milieu des paysans, dont quelques types sont fort réussis : le meunier, le maire, le garde champêtre, rien ne manque à la collection.

Ce drame est très intéressant, et le public lui a fait bon accueil. Il est même probable que la *Fourmilière* aura une longue série de fructueuses soirées.

M. Cournier a eu la main heureuse en découvrant cet ouvrage au milieu des monceaux de manuscrits envoyés à ce théâtre par les Sardou de l'avenir.

***

M. Montaubry avait-il l'intention de se faire rendre par MM. de Leuven et du Locle l'argent qu'il a mangé aux Folies Marigny pendant les quinze ou dix-huit mois qu'il dirigea ce théâtre!

Il faut le supposer.

M. Montaubry demandait mille francs par soirée pour chanter *Fra Diavolo*

Avant d'interpréter le rôle, le charmant ténor se mettait un peu trop dans la peau de l'élégant bandit, en imposant une semblable rançon aux directeurs de l'Opéra-Comique.

M. de Leuven n'a pas appelé les gendarmes, mais il a repoussé la demande de M. Montaubry.

***

Il paraît que les chanteurs sont tous d'une certaine exigence.

Les artistes du Théâtre-Lyrique, réunis en société, viennent d'engager M. Monjauze... à donner sa démission.

Cet artiste agissait en véritable souverain, oubliant sans doute que les camarades vivaient en république.

Il se faisait donner quatre mille cinq cents francs par mois, et ne chantait qu'une fois tous les quinze jours,

Ses camarades se sont fâchés et lui ont supprimé sa liste civile.

Que d'hommes politiques agissent en véritables ténors dans notre beau pays de France.

Ces ténors politiques se reposent, et ils nous font chanter.

***

On va pouvoir jouer *Charlotte Corday*; le ministère des Beaux-Arts a autorisé cette reprise.

Il est vraiment trop libéral, le cabinet du 2 janvier, et pour le remercier de ce qu'il fait pour nous, je vais engager ma concierge à voter en faveur du nouveau sénatus-consulte.

Mais j'y pense!... les femmes ne peuvent rien déposer dans l'urne... Tant pis pour M. Ollivier.

***

Demain samedi, trois premières représentations :

A la Porte-Saint-Martin : *Mathilde*, le drame d'Eugène Sue et de Félix Pyat;

A l'Athénée : le *Menuet*;

Au Palais-Royal : les *Points noirs*.

Enfin quelques reprises... au cabinet homogène du 2 janvier, qui vient de craquer à plusieurs endroits.

JULES CIVRY.

Onguent CANET-GIRARD, 11, b. Sébastopol, 1 f. 50

La LIBRE PENSÉE, philosophique, historique et scientifique, est mise simultanément en vente, chaque samedi, à Paris, à Lyon et à Marseille. Elle est rédigée par Abac, A. Bauër?, Hos, Horace Bertin, A. Breuillé, F. Charrassin, Chatelain, Gustave Flourens, Jehan Frollo, Armand Goullé, S. Kaufmann, Paul Lafargue, Ch. Le Bailleur-Villiers, Gaston Pérodeaud, E. de Pompéry, A. Regnard, Raoul Rigault, Ad. Royannez, Salabert, H Verlet.

Prix du numéro : 10 centimes. On s'abonne (6 fr. par an, 50 centimes par mois), chez Henri Verlet, 33, rue de Buci.

Pour tous les articles non signés : J. BARBERET.

Le gérant : BARBERET.

AVANCES ET PRÊTS SUR TITRES
2 1/2 0/0 l'an. Comptoir général, 12, rue Louvois, Paris.

PRÊTS sur titres à 2 0/0 l'an VENTE à crédit d'oblig. fonc. et ville de Paris, 62, rue Turbigo (Banque gén. des val. mobil.)

CRÉDIT RURAL DE FRANCE
Société anonyme, capital vingt millions.
PRETS hypothécaires sur immeubles ruraux, remboursables au choix des emprunteurs à époques fixes ou par voie d'amortissement annuel.
PRETS aux communes, escompte de subvention.
AVANCES et concours à toutes entreprises et travaux d'intérêt public et agricole : Canaux d'irrigation, dessèchements, chemins de fer vicinaux, etc., etc.
S'adresser au siége social, 5, rue Scribe, à Paris.

OBLIGATIONS OTTOMANES 1869
A LA BANQUE E. HUGUET
Paris, 32, rue Notre-Dame-des-Victoires
Et à ses quinze succursales dans les Départements
Avances pour libération complète.
Achat et vente au comptant et à terme.
LIVRAISON IMMÉDIATE DES TITRES
Bureaux et caisses ouverts de 10 heures à 4 heures

MARIAGES
M. PHILIPPE, 69, rue Rochechouart.

BANDAGES curatifs à Modérateurs brev. à pelottes moelleuses en gomme malléable, ne durcissant jamais. Contention des HERNIES sans souffrance et *seul moyen de guérison*, DRAPIER et fils, 41, r. de Rivoli (Tour St-Jacques).

NOUVEAU TRAITEMENT
Des maladies contagieuses, écoulements récents ou anciens, ulcères, rétentions d'urine et dartres.
Par suite de nombreuses expériences faites comparativement avec les autres médications sur ces maladies, même les plus invétérées et les plus rebelles, et ayant résisté à tous les différents moyens recommandés, ce nouveau traitement vient d'être déclaré, par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc., etc., comme étant le seul moyen de guérison radicale toujours sûre et très prompte. Il est peu coûteux, sans mercure et facile à suivre en secret.
Consultations gratuites de midi à sept heures et par correspondance de M. PECHENET, DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs Sociétés scientifiques.
Paris, rue de Commines, 12, près le Cirque Napoléon

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS
Journal des Actionnaires, des Capitalistes et des Rentiers
Paraissant deux fois par Mois, publiant les Listes officielles de tous les Tirages et tous autres Renseignements financiers.
DONNE GRATUITEMENT EN PRIME A SES ABONNÉS
1° LE MANUEL DES VALEURS A LOTS.
2° LE CALENDRIER DES ACTIONNAIRES.
4 FRANCS PAR AN
SEPTIÈME ANNÉE
RUE RICHELIEU 104
S'adresser à M. P. BASSY, Gérant du Journal, rue Richelieu, 104.

ATELIER DE BROCHURE
BENOIST
BROCHEUR, SATINEUR ET ASSEMBLEUR
Piqûres, Prospectus et Journaux
A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS
115 — Rue de l'Ecole-de-Médecine — 115

J. BARBERET, imprimeur-gérant de la *Marseillaise*
9, rue d'Aboukir.

Collections réunies des Articles de Ménage, Jardin, Literie, Tapis, etc., etc.

A LA MÉNAGÈRE

Vaste Établissement, 20, boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris.

Prix fixe marqué — EXPÉDITION EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER — Entrée libre

FOURNEAUX, MEUBLES ET BATTERIE DE CUISINE, QUINCAILLERIE, LITERIE, TAPIS, ARTICLES D'ÉCURIE, ETC.

ARTICLES DE MÉNAGE

		FR.	C.	
Buffets de cuisine	depuis	12	»	la pièce
Fontaines à filtre	»	5	25	»
Porte-bouteilles en fer, 200 bouteilles	»	8	»	»
Services de table porcelaine décorée, 12 couverts	»	45	»	»
— à desserts	»	25	»	»
Verres à pied	»	»	20	»
Carafes à eau	»	»	60	»
Couteaux de table (avec boîte)	»	5	»	la douz.
Suspensions de salle à manger avec lampe	»	30	»	la pièce
Pendules en marbre à sonnerie, sujet bronzé	»	45	»	»
Baignoires à gorge, grand modèle	»	45	»	»
Appareils hydrothérapiques	»	40	»	»
Batterie de cuisine en cuivre rouge	»	3	15	le kilog.
Boîtes d'outils pour amateurs	»	16	50	la pièce
Lits en fer à galerie	»	12	»	»
Tapis — Descentes de lits, feutre	»	2	45	»

ARTICLES DE JARDIN

		FR.	C.	
Bancs de jardin	depuis	9	»	la pièce
Bancs, dits de square	»	20	»	»
Chaises en bois rustique	»	2	50	»
Chaises en fer, peintes	»	4	50	»
Tables en fer, peintes	»	4	50	»
Arceaux rustiques en fonte, peints, pour bordure	»	»	15	»
Vases Médicis, fonte bronzée	»	3	»	»
Stores en bois rond, peints	»	2	25	»
Caisses à fleurs, peintes	»	3	»	»
Boules panorama avec pieds	»	8	»	»
Jeux de croquets (de jardin)	»	16	»	»
— de tonneaux avec palets	»	11	»	»
Balançoires de jardin	»	9	»	»
Pompes de jardin, dites pompes à main	»	7	50	»
— d'arrosage, aspirantes et refoulantes, montées sur brouettes en fer	»	70	»	»
Jeux d'outils	»	2	50	le jeu

PHOTOGRAPHIE
ÉTIENNE CARJAT ET Cie
10, rue Notre-Dame-de-Lorette, au rez-de-chaussée
PORTRAITS-CARTES, ALBUMS-CARTES, ÉMAUX, PEINTURES, REPRODUCTIONS
Tous les portraits sont exécutés personnellement par M. E. CARJAT tous les jours de neuf heures à cinq heures
COLLECTIONS DE NOTABILITÉS POLITIQUES ET ARTISTIQUES